ntor

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction • FILPAC CGT

Mars 2007 - n° 212

Assemblée générale Samedi 31 mars 2007 à 13 heures

Salle Léon-Jouhaux, 67, rue de Turbigo 75003 Paris

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport du trésorier
- 2. Admissions
- 3. Rapport du secrétaire
- 4. Discussion
- 5. Questions diverses
- 6. Résultats des élections

Rappel : la salle ferme impérativement à 18 heures.

PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN MARS 2007

Candidats

Bouda Safia

Fayet Bénédicte

Féjoz Olivier

Basiret Françoise

Delacroix Michel

Afiri Nassera

Clérambault Philippe

Devauton Monique

Favolle Agnès

Gardot Gilles

Gbaka Nelly

Kahane Laurent

Lacroix Claudine

Le Digabel Luc Mané Patrick

Sebbag Robert

Trocheris Bénédicte

Vincent Evelyne

DÉMISSIONS

Grellet Tristant Rançon Jean-Louis

Parrains-marraines

J. Ginestet

J.-M. Duprey

C. Bolton, C. Baffier-Candès

S. Viaux-Peccate

H. Lefèvre

F. Darius

J.-M. Duprey

J.-P. Colignon, B. Laygues

J.-P. Colignon, P. Nerre

E. Harbi, J. Ginestet

I. Ginestet, P. Nerre

J. Ginestet, C. Simonin

C. Carrand, J. Martinez

J. Ginestet, R. Herlin

J. Ginestet

C. Baffier-Candès, J. Martinez

A. Maldidier, J. Martinez

B. Laygues, O. Debannes

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion du syndicat, envoyez votre adresse Internet à : syndicat-cgt@correcteur.org

P E L

Le montant de la cotisation mensuelle est de 1 % du salaire net. Le minimum de cotisation est fixé à 6 euros. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre. En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque).

SOMMAIRE

Admissions	1
Assemblée générale du samedi 27 janvier 2007	3
Rapport de la commission de contrôle	21
Motions	22
Tribunes libres	24
International	27
Luttes	28

CANDIDATS **AU BUREAU DES RETRAITÉS** 10 membres à élire

MONNIN Béatrice DESOBRY Claude LAGRUE Jacques **DUBERNE Raymond KOLAR** Andrée **BEJEAN Annick BERTRAND** Jean-Pierre **DEVRIENDT** André ROUX Andrée **VIGIER Maya**

> CANDIDATS À LA **COMMISSION DE CONTRÔLE DES** RETRAITÉS

5 membres à élire

FONTAINE Daniel JONCOURT Jean-Jacques LAURANT Jeanne-Marie **NUEVO José BOUFFARTIGUE** Huguette

ÉLECTIONS 2007

L'ordre des noms sur chacune des listes a été déterminé par tirage au sort.

CANDIDATS AU COMITÉ SYNDICAL 2007-2008

Dix-sept membres à élire

LAPEYRE Mikel	1999	Permanence
VIOLET Stéphane	1997	France Soir
LEFRANÇOIS-BAILLARD F.	1999	Permanence
SIMONGIOVANNI Michel	1986	Le Parisien
LECLERCQ Franck	2001	Permanence
LAKEL Chaâbane	2001	Le Parisien
HÉBRARD Anne	1982	Plurimédia
MOREAU Eric	1991	La Tribune
DULIEU Christophe	1999	Journal officiel
TURCOVICH Nathalie	2000	Permanence
AMOUR Claude	1977	Le Monde
DESSOMMES Isabelle	1989	Le Figaro
DELENCLOS Claire	1999	Permanence
LEFEVRE Hervé	1999	L'Equipe
WATELET-RIOU Susan	1996	Permanence
CASABONNE Jean-Philippe	1999	L'Humanité
COLS Philippe	1996	L'Equipe
ZIVOHLAVA Eric	1985	Les Echos
GUIBERT Béatrice	1998	Journal officiel
GOMEL Gilles	1985	Les Echos
ROS DE LA GRANGE D.	1986	Permanence
ROUSSEAU Lionel	1987	L'Argus
STIMAC Zdenka	1996	Investir
LAVACQUERIE FG.	2003	Correcteurs.com

CANDIDATS À LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES ACTIFS

5 membres possibles - 4 candidats 1991

MATTEUCCI Silvio Journal officiel DELCOMBRE François 1981 La Tribune BROQUET Jean-Claude 1999 L'Humanité

Assemblée générale

du 27 janvier 2007

Hervé Dubourjal (président). -L'assemblée est ouverte, avec une heure de retard. On va commencer par le point 1, les relations du syndicat avec la société, qui s'y colle ? Elisabeth?

Elisabeth Proust. - Bonjour. camarades. Je voulais d'abord faire une sorte de déclaration liminaire que la situation impose. Cette déclaration consiste à vous dire que je me considère comme démissionnaire du comité actuel. Bien sûr, je suis disposée à faire tout ce qui sera utile dans les négociations en cours à l'Equipe ou aux Echos si les camarades concernés jugent que c'est utile, mais je ne peux pas continuer d'assumer la responsabilité politique de ce comité, j'allais dire résiduel, étant entendu, par exemple, que cette Lettre de Cantonade, personne n'y a participé en dehors je crois de Mikel Lapeyre, Lionel Rousseau et, sans doute, Eric Moreau. Donc, vous savez que lorsque nous nous sommes quittés le 16 décembre, il était entendu qu'on envoyait simplement une petite lettre en vue de procéder à une nouvelle réunion. Celle du 16 décembre ne pouvant avoir de caractère statutaire, on s'était arrêtés sur la date du 13 janvier et, lorsqu'on a voulu formaliser cela, on s'est trouvés freinés par des tas d'arguties, ça a traîné.

Eric Moreau. - Lesquelles? Elisabeth Proust. - J'aimerais ne pas être interrompue... Nous sommes ainsi arrivés au 27 janvier, ce qui fait que nous connaissons des initiatives que peut-être on n'aurait pas eues

à connaître de la part de camarades

qui jugeaient cette politique peut-

être erronée. On a sorti ce Cantonade, on n'avait pas le temps de faire un travail commun. C'est donc un travail qui est de la seule responsabilité des trois camarades signataires, à moins qu'Eric n'en fasse pas partie, mais en tout cas moi, je n'y ai pas participé. Dans ces conditions, et parce que les résolutions qui sont là-dedans, je les trouve parfaitement aberrantes, je suis quand même tenue de dire en tant que secrétaire adjointe que, politiquement, je n'assume pas cette

feuille. En ce qui concerne l'avenir, je le dis aussi tranquillement, je renonce à me présenter comme candidate au prochain comité 2007-2008. Croyez que dans un autre contexte, j'aurais pesé de toutes mes forces pour la ligne politique que je croie juste et pour laquelle j'ai encore de l'énergie et des possibilités d'intervenir. Mais, en réalité, le climat étant actuellement tellement détérioré, je pense que la sincérité qui est la mienne, le fait que je ne sois affiliée à aucune coterie, à aucun clan, aucun parti, à quoi que ce soit, tout ce qui aurait pu me donner des moyens d'action et donc une confiance naturelle si j'ose dire avec mes camarades, a été contrecarré par diverses calomnies, divers procédés d'amalgame.

En ce sens, je ne suis plus en situation de défendre réellement ce à quoi je crois au sein d'un comité dans lequel je me sentirais partie prenante avec des camarades qui seraient prêts à se bagarrer avec moi, clairement. Dans ce climat-là, je considère que ça ne vaut pas la peine que je foute ma vie privée en l'air - parce que ça revient un petit peu à ça -, donc j'an-

nonce que je ne serai pas candidate, ce qui ne m'empêchera pas évidemment, comme l'ont fait courageusement un certain nombre de camarades retraités ou préretraités, de peser de toutes mes forces sur une ligne, qui, encore une fois, non seulement me tient à cœur mais que je crois de toute évidence la seule possible.

Cette déclaration liminaire était destinée à faire en sorte que les querelles personnelles, les rancœurs, les animosités, les besoins de paraître et de descendre les gens pour pas un rond on s'en passe et qu'on essaie d'aller au fond des discussions. Je reviendrai donc éventuellement à la tribune. Je ne vais pas reprendre le bilan que vous avez pu voir dans le Cantonade n° 210 qui est assez complet. Je crois qu'on a tenu la ligne, j'ai personnellement tenu la ligne que je croyais juste et qui est celle du mandat qui nous avait été donné, le 24 juin, et qui consistait à dire à nos partenaires de la Filpac : nous sommes ancrés dans l'Inter, pour rien au monde nous ne voulons quitter ce fameux périmètre de l'Inter, mais pour autant nous ne devons pas renier notre propre identité, notre métier, nos valeurs et la couche sociale que nous constituons, tout cela étant pour nous un héritage que nous voulons transmettre.

J'ajoute que, dans la période qui vient où la presse et son rôle essentiel au service des citoyens et de la République sont éminemment menacés - ce qui mériterait dans le prochain Cantonade des explications plus longues -, ce rôle-là, il faut que nous l'ayons en tête au moment où nous devrons décider de ce que nous voulons faire. A ce propos, je ne voudrais pas qu'on nous accuse encore une fois de ce qu'on nous a accusé dans le Merdoduc sur le thème : « Vous quittez l'Inter, vous faites un retournement d'alliances avec le SNJ. » Tout cela relève de contrevérités totales.

En ce qui concerne notre ancrage à l'Inter. Le Cantonade n° 210 l'atteste, nous avons fait ce que nous devions faire. Ensuite, du 16 décembre à aujourd'hui, nous avons été empêchés d'agir puisqu'une délégation - on va dire plus ou moins spontanée - s'était constituée pour aller réclamer auprès de l'Inter à la fois une légitimité qui combattait la nôtre et des perspectives sur lesquelles on reviendra. Nous-mêmes avions adressé tout à fait officiellement une lettre à l'Inter et plus spécialement au secrétaire de l'Inter, Gérard Letréguilly, lui demandant de faire en sorte que les membres du Comité inter que nous sommes soient convoqués afin de discuter de ce nouveau règlement dont on parle depuis dix-huit mois. Gérard Letréguilly m'avait dit : « Oui, bien sûr, on va se rasseoir autour de la table. »Entre-temps, la délégation y est allée et a eu la réponse que nous aurions eue si nous n'avions pas été, je le dis sans agressivité aucune, un peu court-circuités.

Personnellement, j'aurais relancé Gérard en lui disant: « Tu m'as dit qu'on allait s'asseoir autour de la table, vous m'avez écrit dans votre déclaration de syndicat à sa création, on vous a envoyé une lettre officielle, donc, quand est-ce qu'on se voit? », et j'aurais fait ce qu'on fait dans ce cas-là, insisté lourdement. Je m'en suis privé parce que sachant qu'il y avait une réunion non officielle à côté et qu'un certain nombre de choses y avaient été dites j'aurais eu l'air d'une imbécile. Donc, nous sommes de ce point de vue à la situation du 16 décembre.

Ce qui s'est passé depuis, par contre, c'est qu'il y a eu le congrès du SNJ-CGT, où nous avons été quelquesuns à être invités. J'en ai été informée moi-même au dernier moment. N'ayant participé qu'à une journée, la deuxième journée étant peu intéressante et puis consacrée au vote, je n'en aie qu'une vue partielle. C'est pour ça aussi que je n'aie pas fait de compte rendu particulier. Mais je veux souligner que ce à quoi nous avons assisté et le type de rencontres que nous avons eues avec le SNJ-CGT n'autorise personne à dire que nous sommes dans une démarche de fusion

avec le SNJ ou même d'alliance systématique. On ne peut pas non plus s'étonner que nos camarades du SNJ n'aient pas parlé de nous à la tribune parce qu'ils savent très bien que notre déclaration dont nous avions le projet de constituer devant vous comme une ligne directrice de notre futur, on ne pouvait la présenter comme telle tant qu'elle n'était pas validée. On n'a pas pu en discuter.

Mais ce qu'il faut que vous sachiez, c'est qu'il est parfaitement normal qu'à la tribune du SNJ-CGT on ne parle pas de nous en d'autres termes que ceux d'invités. J'ai pris la parole pour dire que nous étions extrêmement intéressés par leur démarche parce que ce qu'ils disent, c'est ce que nous disons nous-mêmes. A savoir qu'ils ont un métier, qu'ils veulent le défendre; qu'ils ont une qualification, qu'ils veulent la défendre. On a fait valoir devant eux que nous avions aussi un métier et une qualification à défendre qui était parallèle à la leur, donc on comprenait leur souci, mais que pour autant la dynamique, il fallait qu'elle soit enclenchée véritablement à la base, que ce soit un processus démocratiquement voté et pour cela, qu'il fallait qu'il soit compris.

Je vais m'arrêter là car je souhaite que mon intervention éclaircisse les choses. Je pense donc sincèrement que les discussions avec le SNJ-CGT doivent être abordées au fond. Ces camarades aujourd'hui se battent contre quoi? Contre des conditions salariales désastreuses, contre des menaces sur leur statut qui concernent la liberté de la presse elle-même, contre la constitution de conglomérats dominant Internet. Les opérateurs audiovisuels, les télés, la presse visent à transformer cette dernière en un système de communication tous azimuts ou les données sont réutilisées et dispatchées sur n'importe quel support et dans n'importe quelles conditions. C'est leur logique, c'est leur désir, et face à cela, qu'est ce que nous avons? Une profession. Qui se bat à travers la CGT pour dire qu'ils sont journalistes, qu'ils veulent maîtriser le contenu, qu'ils ne veulent pas qu'il soit dénaturé et utilisé sur tous les supports comme une marchandise, que ce qui les protège de cela, c'est le droit d'auteur, c'est la clause de cession. Face à ce combat-là, les correcteurs doivent se rassembler, discuter et être de cette bataille-là puisque c'est celle de la démocratie et de l'information, on y reviendra.

Eric Moreau. – La communication est en train d'absorber l'information dans un fourre-tout non dénué d'arrière-pensées.

Deux formes de presse et la dif-

ficulté de l'unité des salariés. On est dans une situation où il y a deux formes de presse et c'est ce qui modifie la donne. Une presse payante où il n'y aura presque plus d'ouvriers, en tant que statut, et ça c'est déjà vrai dans les sièges éditoriaux, puisqu'on devient tous journalistes - il ne reste que quelques ateliers résiduels -, mais aussi en nombre avec le développement du papier numérique donc la quasi-disparition du papier. Il y aura moins d'impression, beaucoup moins d'impression et évidemment moins de distribution, moins de rotativistes. Autrefois, commençons par les journaux économiques, ça faisait bien d'avoir l'Agefi sur son bureau et, aujourd'hui, c'est un ordinateur, et le papier de la presse économique est de moins en moins nécessaire. Mais c'est vrai aussi pour des journaux d'information générale. Le Figaro ou le Monde s'adressent à une population qui en général a un ordinateur. Il y a aussi un développement d'Internet et du papier numérique pour l'Equipe et pour le Parisien et donc on a une sorte de presse qui est la presse payante, où il y n'aura presque plus d'ouvriers, et puis une presse gratuite. Les rotativistes ont gagné quelque chose avec les gratuits, avec, comme c'était spécifié dans les accords du 30 novembre et dans le Recapp, un maintien, voire une augmentation de la charge de travail. Ce qui explique l'absolue et impérieuse nécessité pour les rotativistes de créer aujourd'hui leur syndicat. Et dans cette presse gratuite, ce qui change, c'est qu'on n'a presque plus besoin de journalistes. Parce que la presse gratuite, c'est la retranscription de dépêches AFP et il n'y a pas vraiment besoin de faire cinq ans d'études pour réduire ou étoffer une dépêche AFP ou pour mettre des légendes sous des photos. À partir de là se pose la question de construire une unité syndicale par définition sur la base d'intérêts communs. Et là on se trouve avec des populations qui déjà autrefois ne se rencontraient jamais, mais qui surtout aujourd'hui ne travaillent plus dans la même presse. Un journaliste CGT a plus de points communs s'il travaille dans l'audiovisuel avec quelqu'un du spectacle qu'en presse avec un rotativiste. Déjà avant ils ne se

voyaient jamais, mais maintenant ils ne travaillent plus dans la même presse. Et donc l'unité est encore plus difficile. Elle est pourtant indispensable, incontournable. Elle ne se fera pas en se marchant les uns sur les autres

La confédération CGT veut créer une fédération qui regroupera l'information, la communication, le spectacle, La Poste, qui créera peut-être une unité, une unité qui part de l'idée de la Confédération internationale des syndicats et puis de la disparition des petits syndicats de métiers et des syndicats de moins de vingt salariés. Une unité décrétée d'en haut. On s'éloigne encore plus du fédéralisme, des idées de la CGT d'Émile Pouget à sa création. Alors la résistance à l'attaque contre les statuts, est-ce que ça suffit à souder idéologiquement, à unir les salariés entre eux?

Rédacteurs-réviseurs. Pour nous il y a un métier commun, celui de correcteur, qui nous rassemble objectivement par-delà les différentes conventions collectives? Les correcteurs peuvent-ils s'y retrouver dans un grand fourre-tout centralisé ou tout le monde fait tout et n'importe quoi?

Quel peut être alors l'objectif des correcteurs? La motion du 24 juin dit qu'il faut maintenir le syndicat et qu'on entame des discussions bilatérales avec l'ensemble des catégories de la Filpac et le SNJ-CGT pour défendre les intérêts matériels et moraux des correcteurs quelle que soit la convention à laquelle ils adhèrent. Au départ, je n'ai pas voté cette motion, je me suis abstenu. Je me suis rendu compte plus tard que cette motion a toute sa valeur quand il est question de passer d'ouvrier du Livre à journaliste, ou de correcteur à rédacteur-réviseur, pour faire reconnaître en presse quotidienne la qualification de rédacteurréviseur, même si fondamentalement le métier ne change pas. C'était un préalable indispensable à toute discussion - et c'est de cette façon que je suis intervenu au Comité inter - avant d'envisager une revendication commune voire un syndicat commun avec Info'com CGT.

Pour la petite histoire, mais c'est très significatif, on a eu une réunion au niveau régional avec les patrons, le SPQN, pour réclamer la reconnaissance de la fonction de rédacteur-réviseur en presse quotidienne (sans le secrétaire de l'Inter, qui ne pouvait pas venir...). La délégation a donc été conduite par Peyrade (Info'com). Résultat : on s'est pris la porte dans le nez. La réponse a été : pour les correcteurs, on verra avec les journalistes puisqu'il s'agit de la convention nationale des journalistes.

La question paraît simple : même si le Syndicat des correcteurs tout seul n'est pas une garantie absolue de protection des correcteurs et de leur métier, est-ce que d'autres catégories que nous sont davantage capables de maintenir les postes de correcteurs ? Qui, à part le Syndicat des correcteurs ; défendra mieux les correcteurs ? Mais le Syndicat des correcteurs tout seul n'est pas suffisant non plus.

L'histoire récente a prouvé qu'Info'com n'était pas efficace pour les
correcteurs. Même si les dirigeants
d'Info'com se disaient d'accord pour
la qualification de rédacteur-réviseur, ce dont je doute étant entendu
qu'Info'com déclare que les syndicats de métier sont ringards et que
les métiers, c'est dépassé. Du coup, je
constate sur ce point une convergence
de points de vue entre Info'com et les
patrons. C'est-à-dire que nous serions
tous secrétaires de rédaction, et les
tâches seraient divisées (éventuellement) après.

Le mélange des métiers, la polyvalence sous l'appellation SR, est aussi une menace pour l'avenir alors que ce plan social nous fait déjà très mal à nous correcteurs, plus encore qu'aux rotos ou aux typos. Les premiers retrouvent de la charge de travail avec les gratuits; les seconds un positionnement professionnel. 70 % des correcteurs ont plus de 50 ans et sont « recapables ». Le Recapp annonce arithmétiquement la disparition des correcteurs. Non pas parce qu'ils perdent leur métier, mais parce qu'il n'y en aura presque plus! La prochaine vague va être le dégraissage des SR. Si on mélange SR et correcteurs, c'est purement notre disparition annoncée. Autocorrection, principe des tours de contrôle, les programmes d'automatisation de mise en pages, le métier de SR tel qu'il est dévalorisé court à sa

Un mandat strict. Je voudrais dire aussi quelques mots sur une conception du syndicalisme que je m'efforce de respecter. Quand on a un mandat strict sur une orientation syndicale, on applique ce mandat strict. On ne fait pas autre chose quand on rencontre les patrons ou nos partenaires syndicaux. Nous avions un mandat de notre assemblée générale du 24 juin :

maintenir le Syndicat des correcteurs. J'ai appliqué ce principe. La reconnaissance de la fonction de rédacteurréviseur est le moyen de garder notre spécificité, notre positionnement et notre survie professionnels. Info'com, avec tous les gros bras du monde, n'est pas l'interlocuteur pour faire appliquer en presse quotidienne nationale la qualification de rédacteur-réviseur ou pour faire inscrire cette qualification dans la grille hiérarchique des salaires de la convention nationale des journalistes en presse quotidienne. C'est l'intersyndicale des journalistes qui est la structure conventionnelle reconnue jusqu'à présent dans les négociations paritaires qui est donc habilitée à le faire. Et nous avons le soutien du SNJ-CGT pour cela.

Un autre aspect concerne le respect de nos statuts. Ils prévoient que, lorsqu'on devient journaliste, on conserve des liens avec le Syndicat des correcteurs par le principe de la double appartenance. « Les correcteurs appelés à exercer des fonctions rédactionnelles et qui adhèrent au Syndicat national des journalistes CGT peuvent conserver des liens syndicaux avec le Syndicat des correcteurs movennant le paiement d'une cotisation. » Le projet d'accord avec le SNJ-CGT s'appuie tout à fait sur l'idée et sur la lettre des statuts du Syndicat des correcteurs. Pour peser, pour que les intérêts des correcteurs soient pris en compte dans l'intersyndicale, il est nécessaire d'avoir une alliance solide et limpide avec le SNJ-CGT.

L'unité ne se construit pas d'en haut en l'imposant à l'autre, mais sur la base d'intérêts communs. Et il y a des intérêts communs entre les journalistes, les photograveurs, les correcteurs, et les nouveaux secrétaires de rédaction anciens typos. L'unité ne se construit pas par l'absorption des autres par un syndicat, genre OPA hostile, il faut définir des objectifs communs et, éventuellement, cela aboutit à des modifications structurelles. Ce qui n'est pas une impossibilité dans l'absolu.

Le Recapp vise à faire disparaître les ouvriers du prépresse des sièges éditoriaux, et nous, correcteurs, ne pouvions pas rester les seuls ouvriers, oubliés dans un placard jusqu'à la démolition de l'immeuble. En restant ouvriers du Livre, on n'avait plus aucune marge de manœuvre, aucune autonomie de décision. C'est un risque que nous avons encore aux *Echos* ou à

la Tribune, avec la menace d'un autre plan social derrière. Certains le souhaitent peut-être pour partir le plus vite possible. A Imprimerie Desfossés (la société qui emploie les salariés de la Tribune), on est passé de 49 ouvriers du Livre à une dizaine (4 typos et les correcteurs, encore ouvriers). Qu'estce qui les empêche maintenant de donner le coup de grâce? On ne peut faire autrement que passer journalistes puisque tout le monde passe. Les photograveurs n'étaient pas plus demandeurs que nous, mais quand ils ont compris ce qui se préparait, ils ont décidé de tous basculer. Pour nous, ç'aurait dû être plus facile parce que, du point de vue du positionnement professionnel, nous sommes les plus près de la rédaction et nous n'entrons en concurrence avec personne. Paradoxalement, c'est pour nous que c'est le plus dur parce que nous, nous ne négocions pas notre montée dans les rédactions contre une remise en cause de la convention collective des journalistes ni par l'acceptation de la polyvalence.

Il faut se rendre à l'évidence, il s'agit d'un mouvement de fond qui a commencé il y a longtemps. Grosso modo, les journalistes passent de 6 000 à 30 000 en quarante ans alors que, dans le même temps, les ouvriers du Livre passent de 30 000 à 4 000.

Rédacteur-réviseur est une vraie sortie par le haut, puisque c'est un métier qui est déjà reconnu dans la convention collective. Il faut l'appliquer en l'inscrivant dans la grille des salaires en presse quotidienne nationale. Dans toute négociation, avant de rentrer dans le vif du sujet, il faut déterminer la composition de la délégation qui va négocier. Or la délégation de l'Inter n'a pas été la délégation adéquate, malgré leurs gros bras, pour négocier le rédacteur-réviseur, puisque cela relève de la compétence des journalistes de redéfinir la qualification, et surtout, point très sensible, son insertion dans la grille hiérarchique des salaires, donc son salaire minimal. Il nous faut le sésame du SNJ-CGT pour pouvoir négocier ce qui nous concerne pourtant au premier chef. Pour mémoire, lors de la négociation du statut de réviseur en presse périodique, c'est sous l'étiquette du SNJ-CGT que Daniel Guerrier avait mené les tractations.

Ensuite, il faut passer de la négociation régionale à la négociation entreprise par entreprise.

Souvenons-nous de l'existence du salaire unique régional, homme ou femme, débutant ou confirmé, qui n'empêche pas que, dans la réalité, à l'Equipe, les camarades gagnent 20 % de plus qu'au Monde ou qu'à la

D'autre part, il existe une hiérarchie du droit. Et, de l'accord de branche, qui fixe les règles, à l'accord d'entreprise, plus on descend, plus on doit ajouter des avantages, en principe et non le contraire. Dans la politique de déréglementation actuelle, les patrons essaient d'obtenir que des accords d'entreprise invalident des accords de branche. La négociation régionale fixe des valeurs, des seuils minimaux dans la grille des salaires, en deçà desquels on ne peut pas aller.

Pour la définition du poste de réviseur, les journalistes vont négocier au niveau régional pour la PON. Alors comment fait-on pour avoir une position CGT commune qui nous rendra plus forts? Or les journalistes ne souhaitent pas mélanger les délégations avec Info'com parce qu'ils craignent que ne s'instaure une carte de journaliste écrivant et une carte de journaliste au rabais pour les journalistes techniques. Les négociations régionales n'ont donc pas abouti pour le rédacteur-réviseur avec l'Inter.

Remplacements. Je vais maintenant aborder le sujet des remplacements. Sur la permanence et sur le Figaro, le fait qu'on n'ait pas pu empêcher l'entrée dans le cassetin des correcteurs de salariés du journal qui n'étaient pas ouvriers du Livre (et donc pas à la CGT), qui sont devenus correcteurs (il s'agissait d'un journaliste, d'un SR et de deux documentalistes). Des solutions sociales ont donc été trouvées pour des catégories, pour des adhérents de syndicats qui n'avaient pas signé les accords du 30 novembre. Qu'est-ce qu'on a fait ? Le comité n'a pas trouvé de solution sociale pour l'ensemble des 55 permanents qui sont sur la liste de nos précaires. C'est un crime. Oui, nous avons fait le contraire de Berthier quand il était très fort avec le Comité inter. On a fait le contraire de France-Soir, à l'époque où Berthier et le Comité inter étaient très forts, et à la « belle » époque où les effectifs à France-Soir avaient été divisés par deux. De 4 correcteurs, il en reste 2 depuis Berthier et ils ne peuvent plus corriger réellement et intégralement le journal, donc ils n'exercent plus leur métier. Et la seule solution

pour ne pas être responsable de la non-correction du journal alors qu'il y a des correcteurs était celle trouvée par Chantal Chevallier qui portait « non corrigé » en désespoir de cause sur la copie (ou à l'écran).

Les remplacements au Figaro, c'est la première année de ma mandature. alors que le Recapp nous pénalise, puisque 70 % des correcteurs sont éligibles au départ, cela veut dire par exemple que si le Recapp est appliqué mécaniquement au Monde, sur les 21 correcteurs qu'il y avait, il en resterait 4. On pourrait détailler titre par titre, il ne restera plus qu'une correction symbolique.

A ce niveau, on met les patrons,

mais aussi l'Inter, devant leurs contradictions. Ainsi, au Figaro, nous étions dans une situation où les gens partaient volontairement, avec l'accord de la direction, et on se retrouvait avec 9 correcteurs pour corriger le journal, au lieu de 13 actuellement. Ils n'auraient pas pu corriger tout le Figaro! Une partie de la charge de travail nous aurait échappé (les suppléments par exemple), et pour le coup aurait été traitée (corrigée) par d'autres que des correcteurs (et certainement pas non plus à la CGT). Les correcteurs auraient été déclarés en sous-effectif. Mais le journal sort quand même... On n'a pas cessé d'alerter l'Inter sur cette situation qui conduisait au sous-effectif. Pendant un an, je l'ai répété. Et l'Inter ne nous a pas beaucoup défendus. Et même si on était allé se jeter dans les bras d'Info'com... les correcteurs ne sont pas une priorité. Il n'y avait pas d'autre solution en l'état pour garder un cassetin de correcteurs - et garder ce cassetin sous contrôle de la CGT - que d'accepter que rentrent dans ce cassetin des personnes non-CGT (qui sont devenues correcteurs après le stage de six mois de lecteur-correcteur payé par le Figaro à Formacom) pour faire le boulot de correcteurs. C'est un moindre mal au Figaro d'avoir gardé un cassetin avec 13 correcteurs reconnus correcteurs, même si tout le monde n'est pas à la CGT. L'Inter ne nous a pas beaucoup aidés en la matière. Et, pour aller jusqu'au bout du paradoxe, je dirai que les 4 non-CGT sauvent les 9 qui sont à la CGT. Le cassetin des correcteurs a sauvegardé la maîtrise de la correction

Le Monde. On est dans la deuxième phase. De 21 on est passé à 14 (+ les cadres et + le Monde diplo). On ne peut

plus être déclarés en sureffectif mais il y a encore 6 candidats au départ. La direction dit: « Vous n'êtes pas en sureffectif, donc il n'y a pas de départs. » Il ne peut y avoir a priori, sauf si l'Inter nous soutient, que des mutations interentreprises ou intercatégorielles. Nos camarades de la permanence restent toujours sur le quai. La bagarre se mène avec le poids de l'Inter qui a le devoir de faire en sorte qu'on puisse laisser partir les « recapables » et les remplacer par l'embauche de suiveurs. On a un accord qui vient d'être signé au SPQN (les patrons) qui dit que ce n'est pas impossible, donc c'est possible : « Conformément aux engagements de la profession auprès des pouvoirs publics et des principes fixés par ces derniers dans le cadre du plan social, les remplaçants n'ont pas prioritairement vocation à remplacer les titulaires partant dans le Recapp. »

France Soir. On est parti d'un effectif de 2 comme je l'ai indiqué à l'instant. A la faveur du déménagement on avait réussi à en ajouter un troisième. La direction nous a contraints à revenir à l'accord d'effectif à 2. On a géré l'affaire avec le passage de 6 jours à 5 jours. Cela fait 52 services puisqu'il y a 52 semaines. Et on ajoute les remplacements, 9 semaines $x = 45 \times 2$ correcteurs, ce qui donne 90 services, soit 142 services auxquels il faut ajouter les RTT. Cela fait donc un gros mi-temps.

Les Echos. La direction n'est pas pressée de nous faire passer journalistes. A priori on est sur la base de 4 départs et 2 embauches. Les deux embauches, ce sont les camarades qui étaient en CDD depuis plus de deux ans. C'est sur cette base que la direction justifie leur embauche par rapport au plan de non-remplacement.

L'Huma. Avec le développement de l'HD et la séparation géographique de l'HD du quotidien, il n'était pas évident de placer des correcteurs sur l'HD. Il y avait une surcharge de travail. Et on a eu droit à des services supplémentaires. Cela s'est passé en 2005-2006.

Maintien de l'effectif, remplacement de Neveu. Rappelons que nous ne sommes pas l'employeur. C'est, en dernier recours, la direction qui décide. On a résolu ce problème.

Et puis, il faut bien poser le problème de Ros de la Grange. La direction n'en veut plus. On a aussi résolu le cas social d'un camarade qui est malade, et ce n'était vraiment pas facile de le faire embaucher.

Le Parisien. On ne sait pas trop ce qui se passe, puisque nos camarades se sont précipités à Info'com, et on n'a pas d'infos.

En tout cas, ce que l'on sait, c'est que la signature et l'entrée dans la convention avec l'Etat pour le Recapp n'est pas encore jouée. Et, d'autre part, qu'il y a 8 départs prévus, qu'il y a une suppression d'une grande partie de la permanence pour favoriser deux piétonnages. Ils restent tous ouvriers du Livre. Il v avait 1 500 services de permanence environ. Combien de services en moins en échange de 2 piétonnages? Et là il y a un vrai scandale, puisqu'il est question d'embaucher quelqu'un en dehors de toute concertation syndicale.

La Tribune. Aujourd'hui nous sommes à 6 piétons, 7 services par jour (35 services/semaine). La direction propose la division conventionnelle du cassetin: 2 départs en Recapp, 3 rédacteurs-réviseurs au statut de journaliste à la Tribune, une piétonne resterait ouvrière et les deux suiveurs à Imprimerie Desfossés pour faire tourner la permanence. Cette proposition de fracture conventionnelle au sein du cassetin nous semble difficilement acceptable en l'état.

Le 10. Un accord a abouti à un certain nombre de départs et à 12 embauches. C'est donc plutôt positif. Mais je laisserai la secrétaire adjointe en parler parce que je l'ai laissée gérer la situation.

L'Equipe. Les discussions sur le passage au statut de journaliste ont commencé depuis longtemps. Elles se passaient dans le cadre de l'entreprise avec le délégué syndical CGT, Zirn, qui, selon les copains de l'atelier, mais cette opinion n'engage qu'eux, est parti négocier « les mains dans les poches ».

Sur le coefficient d'entrée dans la grille de salaires des journalistes, il est parti sur les bases de l'indice 180. Quant à la qualification, la direction était demandeuse d'un statut de réviseur depuis longtemps. Elle pensait que cela posait moins de problèmes avec les correcteurs qu'avec les autres catégories. Ça ne s'est pas fait parce que Monthureux ne voulait pas. À l'époque, c'est la première réunion à laquelle j'ai assisté, il disait : « On ne veut pas passer journalistes, surtout on ne veut pas être les premiers à franchir le Rubicon. » La politique de Peyrade à l'époque étant d'attendre que les correcteurs fassent le premier pas,

pour présenter le passage des typos ensuite comme obligatoire.

Ce passage était toutefois logique puisqu'on est les plus près de la rédaction. Peut-être a-t-on raté une occasion en or. Beaucoup le disent : « Il fallait y aller les premiers. »

A l'époque, Denizo, rappelez-vous, rédige un 8-pages avec Monthureux sur la défense de notre convention, le maintien de notre statut d'ouvrier du Livre. Et, pour beaucoup, je le pensais aussi, il v avait intérêt à ne pas se presser à devenir journalistes. Tant qu'on était dans le confort de la correction pure sans responsabilité sur le contenu éditorial du journal, notre situation était encore plus confortable que pour les autres catégories. Maintenant, puisque cela s'impose pour toutes les autres catégories, on ne peut pas faire autrement que d'y aller.

Le délégué part donc à la négociation générale avec le point 180 journaliste, à l'été passé. (Le point 180 journaliste correspond au point 76 ouvrier - environ 2 741,40 euros -; le point 100 ouvrier aujourd'hui, c'est 3 614, 89 euros brut). Au retour, l'assemblée de l'atelier lui dit qu'il ne faut pas négocier le point 180. Il faut aller plus haut. (Soyons d'accord, il n'y a pas de prime au passage au statut de journaliste, mais il n'est pas question d'avoir une baisse des salaires.) Le délégué est donc désavoué. Ce qui est intéressant à l'Équipe, c'est qu'il y a une mobilisation des salariés pour aller à l'offensive, dans un canard où, tout le monde le sait, il y a de l'argent. L'Equipe marche bien, et on sait bien qu'à l'Équipe (mutualisation du salaire mixte jour/nuit) les ouvriers du Livre gagnent 20 % de plus qu'au Monde ou à la Tribune.

Il y a donc une unité entre les photograveurs, les correcteurs et une bonne partie des typos pour désavouer cette entame de négociation. Le délégué syndical remonte voir la direction et propose le point 268 journaliste avec un rattrapage sur cinq ans du salaire pour arriver au point 280 journaliste (qui correspond au salaire réel des ouvriers à l'Équipe). Rappelons que le point 100 ouvrier correspond régionalement au point 236 journaliste. C'est une surenchère de 20 % à laquelle la direction répond par une proposition de discuter avec les secrétaires, puisque cela semble bloqué avec le délégué syndical.

Les photograveurs et le Syndicat des correcteurs y vont. Info'com ne

vient pas. La discussion s'établit sur la recherche d'une solution comprise entre le point 180 et le point 280, aux alentours du point 236, avec un rattrapage qui soit le plus rapide possible. Peyrade ne vient pas.

Nous avons un compte rendu de CE. Le DRH de l'Équipe fait part de pressions externes à l'entreprise pour interdire toute négociation avec les photograveurs et les correcteurs. Il parle aussi de deux syndicats des correcteurs. L'un au Parisien, l'autre à l'Equipe. Au Parisien, apparemment, ils n'ont rien obtenu. Nous, on négocie et la direction nous propose un salaire hors coefficient en attendant la négociation de l'ensemble de la grille journaliste dans laquelle nous nous retrouverons. On rentre donc, comme au Monde, au point 236, c'est-à-dire le salaire régional. Le décalage dû au salaire plus élevé est lissé par une compensation de salaire variable qui fait qu'il n'y a pas de perte de salaire.

Les photograveurs sont prêts à signer. Les journalistes CGT sont favorables à cet accord. Nous retournons vers notre base. A l'Équipe, les photograveurs, les journalistes CGT et les correcteurs se trouvent sur une base commune pour la défense d'intérêts communs et ont les moyens de

Le cœur du problème était, dans le passé, la concurrence entre monteurs et secrétaires de rédaction. Maintenant, on passe à la confrontation qui se situe entre les contenants et les contenus, les contenants étant les tuyaux et les contenus, l'information. On vit une attaque des contenus par les patrons, c'est-à-dire que les journalistes écrivants sont de plus en plus vissés à leur ordinateur au détriment de l'enquête sur le terrain. Le but des patrons est de séparer les contenus des contenants, de briser ainsi la convention nationale des journalistes dans laquelle nous entrons. Rappelons que c'est le SNG-CGT qui va nous aider à être rédacteurs-réviseurs, et pas Info'com qui n'est pas l'interlocuteur. Cela découle de la ligne confédérale. Le SNJ-CGT conduit la négociation dans les rédactions. Les correcteurs occupent une place centrale dans les rédactions, positionnés au milieu de tout le monde. Ils peuvent alors avoir un grand rôle à jouer, soit l'ambition de rassembler toutes les catégories autour d'une table. Le Syndicat peut avoir ce rôle déterminant. C'est ce que nous proposons.

Mais le syndicat aura-t-il les capacités de se maintenir? C'est le pari que nous prenons.

Vive le Syndicat des correcteurs! Vive la CGT!

Annick Béjean. - Mes chers camarades, nous aujourd'hui, ordinaire et une extraordinaire. On devait commencer à 13 heures, on a commencé à 14 h 10, le camarade nous lâche le micro à 15 h 30. Nous risquons de ne pas avoir de débat. De plus, l'assemblée extraordinaire était uniquement axée sur le débat que nous n'avons jamais eu sur notre rôle à l'Inter, sur notre place à l'Inter. J'ai donc l'impression que les termes ne sont pas posés comme ca et je pense que c'est un véritable sabotage. Si on n'arrive pas à discuter un petit peu sur ça, on n'aura pas d'AG ordinaire et je soupçonne Eric Moreau d'effectuer un véritable sabotage qui est d'empêcher la discussion. Je vous signale que cela fait un an et demi avec Info'com et notre place à l'Inter et aujourd'hui on a une AG extraordinaire, il est trois heures et demie et on n'a toujours pas commencé à discuter.

En plus, quand j'entends Eric, je ne vois aucune différence entre ce rapport d'activité et celui de la dernière fois qui avait été voté à trois voix. Je trouve absolument scandaleux d'utiliser autant de temps de parole pour empêcher les gens de discuter. C'est un débat qu'on attend depuis un an et demi, alors soit on a ce débat et on n'a pas d'assemblée générale ordinaire, parce que je vois : ordre du jour, rapport du trésorier, rapport moral du délégué, débat et vote, ça veut dire qu'on en a encore pour deux heures... Compte rendu d'activité, débat et vote, c'est un véritable sabotage! En plus, j'ai entendu beaucoup de mensonges mais je ne rentrerai pas dans le détail parce que je suis retraitée et je pense que c'est aux actifs de

Sylvie Standley. – Là ou je ne suis pas d'accord, c'est qu'il n'y a pas que des mensonges et dieu sait que nous avons eu des différends avec Eric Moreau; à part le Figaro, là tu n'as pas tout dit, l'Huma, là je pense que tu as menti, je pense que le reste est vrai et qu'il faut que les camarades mesurent la nature des enjeux, à savoir que Peyrade s'en tape le coquillard du statut de rédacteur-réviseur, soyez conscients de

ça, et que maintenant il fait semblant de le prendre en compte parce que on lui a demandé et si ça n'a pas marché. c'est parce qu'il y a une collusion entre Info'com et certains patrons de presse pour nous faire reculer, il faut quand même que cela soit dit.

René Berthier. - Je vais intervenir sur cinq points et je vais essayer d'être rapide. Le premier est une précision sur ce que disait Eric tout à l'heure concernant la négociation qu'il y a eu à France-Soir il y a quelques années. Il déforme un peu les faits ou alors il les ignore, je pense plutôt qu'il les ignore; c'est que, au départ, la direction réclamait zéro correcteur et on n'est pas sortis de la discussion avec deux correcteurs mais avec trois, il y a deux correcteurs ouvriers du Livre qui ont été maintenus et on a réussi à obtenir la présence d'une passerelle. il y a deux correcteurs qui avaient fait le stage Formacom et qui auraient été correcteurs avec le statut rédacteur-

D'une certaine façon, on était précurseurs, et si ça ne s'est pas fait, ce n'est ni de la faute du secrétaire ou du comité ou de je ne sais qui, mais de la faute des copains de l'équipe qui n'ont pas voulu, il y a eu une opposition farouche d'une partie de l'équipe en tout cas, la partie la plus bruyante de l'équipe, contre ce transfert d'un correcteur qui aurait adhéré au syndicat. Dans Cantonade, il y a un projet d'accord ou de résolution, déclaration commune Syndicat des correcteurs-SNJ; j'ose espérer qu'on va parler de ça puisqu'il me semblait que c'était plutôt pour ça qu'on avait convoqué une AG extraordinaire. Ca, c'est le deuxième point.

Troisième point, on a assisté à une entreprise systématique de démontage du Comité inter par Eric Moreau, ce que je trouve plutôt rigolo, et que je ne réfuterai pas point par point parce que ça prendrait trop longtemps, mais ça relève carrément du grotesque, parce qu'on présente un quart de vérité, on l'enrobe dans trois quarts de baratin et l'on tire la couverture à soi de façon un peu dégueulasse, je trouve. Si l'Inter était aussi mauvais que ça, on se demande pourquoi on y était depuis quinze ans et je ne perdrai pas mon temps à établir la liste des avantages qu'on a trouvés à notre présence à l'Inter mais juste un point que vous pouvez parfaitement vérifier sur l'affaire des correcteurs du Figaro,

ie ne m'attarderai pas là-dessus, si vous voulez, vous demandez aux copains du Figaro comment ca s'est passé et comment on a perdu quatre syndiqués.

Alors évidemment on n'a pas perdu quatre postes, mais on a perdu quatre syndiqués ; demandez aux copains du Figaro, il y en a un là qui est président de séance et vous verrez. Donc, on a l'impression, à entendre Eric, que c'est à cause de l'Inter que tout a échoué pendant deux ans, en fait Moreau met sur le dos de l'Inter ses propres erreurs, il dit : « C'est pas de ma faute, c'est l'Inter » ; c'est l'idée générale, si vous voulez, je développerai ailleurs, mais pas ici, je vous assure que c'est l'idée générale que développe Moreau, il se trouve que... de la défense de la qualification de rédacteur-réviseur, il oublie simplement de dire que pendant plus d'un an il en a pas parlé, alors qu'il aurait pu le faire. Simplement, il n'en a pas eu l'idée, alors après, évidemment, quand l'idée lui a été soufflée, il a trouvé que c'était une bonne idée et il a pris son drapeau de chevalier blanc, et on défend la qualification rédacteur-réviseur. Simplement, entre-temps notre secrétaire avait fait en sorte de quitter l'Inter ou de le quitter dans les faits et après on reproche à l'Inter de ne pas s'être mobilisé pour défendre la réclamation de Moreau ; on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

Sur la réunion non officielle par des non-délégués avec le Comité inter, qui a eu lieu je ne sais plus quand, le 5 janvier, je n'étais pas à l'initiative de cette réunion. On m'a simplement demandé de venir parce que je connaissais bien les secrétaires de l'Inter, les ayant fréquentés, et cette demande de réunion a été faite de facon parfaitement banale par trois ou quatre délégués syndicaux de presse périodique, il y en avait trois de la presse quotidienne. Je vous rappelle que les délégués syndicaux en presse quotidienne sont nommés par le Comité inter, et que ces camarades-là, dont un effectivement n'est pas au Syndicat des correcteurs, il est à Info'com - il a été nommé par le Comité inter -, ont demandé à rencontrer le Comité inter et non pas Info'com, et c'est à ce titre qu'ils y sont allés ; et on a eu quelques précisions que nos secrétaires auraient dû avoir s'ils s'étaient donné la peine de poser des questions sur le projet. Je pense même que nos camarades secrétaires de l'Inter ont mis un peu d'eau dans leur vin par rapport au

je propose que si avant la fin de cette assemblée une solution n'a pas été trouvée, en vertu de l'article 74 de nos statuts, on organise un référendum qui statue sur la réintégration de Ros de la Grange à l'Huma. L'organisation d'un référendum peut avoir trois origines : soit le comité syndical, je n'y crois pas

trop ; soit un quart des syndiqués,

Le dernier point, ça m'évitera de

revenir à la tribune, il a été question

de Ros de la Grange ; je commence à

en avoir marre de cette affaire, alors

projet qu'ils avaient il y a deux ans et c'est une bonne chose; mais en tout cas, ils sont très désireux que le syndicat entame des discussions avec eux et, je le répète, ils ne posent pas de préalable à ces discussions. Il est évident que quand on discute on pose comme principe le fait qu'on aboutisse à un résultat sinon c'est pas la peine de discuter, donc le fait de dire que ces réunions doivent aboutir à quelque chose c'est plutôt banal, mais ils ne posent pas de préalable, et en particulier les copains de la distribution et les rotos sont très soucieux que les correcteurs soient présents dans cette structure. Le secrétaire rotativiste a annoncé qu'il allait faire des propositions pour réorganiser le Comité inter, il a pas parlé d'Info'com, de syndicat ou d'union syndicale, il parlait du Comité inter dans ses formes habituelles. La Chambre typo a constitué Info'com, donc c'est plus tout à fait les mêmes composantes et ils ont ajouté qu'ils avaient commencé à discuter avec le syndicat des cadres pour l'intégrer au Comité inter.

Avant, le bureau parisien du syndicat des cadres était à l'autre inter, je ne sais pas si vous avez suivi depuis quinze ans les aléas du Comité inter, mais avant ils n'étaient pas avec nous, ils étaient avec l'inter bis, donc il y a eu des discussions avec le syndicat des cadres pour qu'ils intègrent ce Comité inter nouvelle manière. Ils n'excluent absolument pas qu'il y ait des journalistes, simplement ils sont un peu sceptiques sur le fait qu'ils acceptent, donc c'est une vision qui n'est ni sectaire ni exclusive, donc ce serait une erreur de notre part de ne pas accepter de discuter. Je pense que ce serait, dans la mesure même où il n'est pas exigé de notre part un préalable à cette discussion, maladroit de notre part d'en exiger un. On commence les discussions, si ça marche on dit OK; si ça ne marche pas on dit non, et voilà.

mais comme c'est le bordel et qu'on ne peut pas savoir qui est syndiqué... J'ai lu quelque part qu'on était 600, c'est marrant parce que quand j'étais secrétaire et que je suis parti, on était 509, alors ça veut dire qu'on a fait cent adhésions depuis ; vu le contexte, ça m'étonnerait quand même beaucoup. Dans la mesure où il est impossible de savoir qui est syndiqué, selon les cas quand ça arrange le comité on est 400 ou 600, c'est selon. Il faut un quart des syndiqués pour organiser un référendum et, dans ce cas c'est évident, on va être 600 parce que ça va être plus difficile pour réunir un nombre suffisant de syndiqués que si on est 400. Donc, la troisième voie, c'est que l'AG se prononce sur l'opportunité d'organiser un référendum sur la réintégration de Ros de la Grange, donc je demande que cette question soit mise aux voix de l'assemblée générale.

Gérard Godfroy. - Bonjour Gérard Godfroy, rouleur. Je vais vous lire un texte signé par trois camarades, dont

Il y a cinq titres. Le premier, c'est contre le Pacs entre le SNI et le Syndicat des correcteurs. Dans les journaux, le correcteur, même baptisé rédacteurréviseur, n'est pas un journaliste, il ne recueille ni ne collecte d'informations, il ne signe pas les articles, il lui revient seulement d'en améliorer la lisibilité et d'en vérifier la cohérence y compris avec les faits. L'article L 761.2 du Code du travail stipule que les rédacteurs-réviseurs sont assimilés aux journalistes, ce qui implique que le rédacteur-réviseur n'est pas un journaliste, bon ça c'est un point. En dehors de ça, la logique du concubinage, si on peut dire, entre le Syndicat des correcteurs et le SNJ-CGT relève d'une volonté d'éclater notre syndicat car, vu comment les choses ont déjà été pratiquées, toute négociation pour les embauches comme pour les statuts s'effectuerait par entreprise, elle ne consisterait qu'à prolonger la division déjà existante entre les situations, dont la disparition tendancielle du placement n'est qu'un exemple.

Deuxième titre : contre Info'com. Comme le rappelle Alain Denizo, si les syndicats « luttaient pour la gouvernance démocratique de l'économie globalisée dans l'intérêt du travail qu'elle considère privé sur l'intérêt du capital », comme vient de le déclarer la toute nouvelle fédération internationale du travail qui vient de tenir

congrès à Vienne et à laquelle adhèrent FO, CFDT et CFTC, et bien dans ce cas nous n'aurions plus vraiment de revendication à défendre puisque l'intérêt général passe par une bonne gouvernance, le syndicat n'est donc plus là que pour border les excès et signer des accords-cadres internationaux, border les excès du capitalisme moderne. Il ne ferait qu'entériner la place syndicalement et politiquement correcte accordée dans le capitalisme aujourd'hui aux syndicats. Toute l'existence syndicale de correcteurs est en contradiction avec le centralisme syndical exacerbé par les directions capitalistes, étatiques et syndicales. Cette mobilisation des revendications, portée par MM. Monthureux, Peyrade, Muller, n'a pour effet que de dissoudre l'expression spontanée des correcteurs et la défense de leurs intérêts propres au nom de leur représentation. Le Syndicat des correcteurs perdrait non seulement son autonomie mais même sa raison d'être s'il se fondait dans Info'com. Troisième titre : où allons-nous ? En nous préservant de ces deux écueils, la dissolution dans Info'com et le concubinage avec le SNI, nous pourrons aller là où nous sommes, c'est-à-dire en partant

Quatrième titre : contre la proposition de modification des statuts émanant de Lionel Rousseau. Si, comme le propose Lionel Rousseau, « la radiation pouvait être prononcée par le comité syndical », lequel décide à la majorité des suffrages et non plus par celle de l'assemblée générale, aucune contradiction ni liberté de discussion ne serait possible à l'intérieur du syndicat, les assemblées ne seraient plus que les chambres d'enregistrement des décisions déjà prises par les majoritaires du comité. Ces radiations ne nécessiteraient que l'accord d'une poignée de comitards, trois ou quatre, pour éliminer celui qui n'est pas dans

Cinquième titre : contre la motion numéro 2 soumise à l'assemblée générale par Lionel Rousseau ; je la cite : « L'assemblée générale mandate le comité pour faire remplir et retourner par tous les syndiqués une confirmation d'adhésion au Syndicat des correcteurs avec rappel de l'engagement de respect des statuts et de ce que cela implique, notamment des articles relatifs au placement, délégation, respect des autres syndiqués. » D'une part, on part du principe que

tous les gens reçoivent *Cantonade*, et il va falloir qu'ils signent, et on l'a vu tout à l'heure, on ne sait pas si ici, on est 500 ou 609, et même s'il n'y a pas ce problème, aucun adhérent n'a à se réinscrire puisque ce syndicat n'a jamais été dissous.

Jacques Dumeunier. - D'abord, je regrette la décision d'Elisabeth Proust d'abandonner ses fonctions et de ne pas se représenter ; c'est vrai qu'elle a beaucoup donné, elle a aussi beaucoup reçu, et les coups qu'elle a recus des deux côtés, effectivement, c'est très difficile à tenir et je pense qu'elle a fait un bon travail. Elle a été à l'origine d'une motion dont l'application doit faire débat, puisque c'est l'objet de l'AG extraordinaire. La deuxième chose, c'est que je dois excuser notre camarade Denizo, qui est cloué au lit et qui ne pourra donc pas défendre sa motion ; si vous m'y

autorisez, je la défendrai. Donc, cette assemblée portait à mon avis sur le compte rendu de mandat confié au comité par la motion adoptée le 24 juin à l'assemblée, et qui portait sur deux points. Des rencontres bilatérales avec les partenaires au sein du Comité inter et ensuite une discussion avec le SNJ-CGT qui portait plus que sur des rencontres exploratoires, qui avait pour objet d'examiner avec lui les conditions et les conséquences du prochain rattachement conventionnel des correcteurs de la presse parisienne. Donc, c'est vrai que le débat vient un peu tard puisque, à l'origine, l'assemblée avait fixé ce compte rendu au mois d'octobre, que cette assemblée n'a pas eu lieu au mois d'octobre puisqu'il y a eu des retards dans les discussions programmées : et ensuite elle aurait dû avoir lieu au mois de décembre et, vous savez pourquoi, on n'a pas pu discuter réellement, et on discute un peu tard mais entre-temps il y a eu des évènements qui ont eu lieu et qui doivent nous permettre d'aller un peu plus

Donc il y a eu des comptes rendus publiés dans *Cantonade* sur ces rencontres et jusqu'à présent on n'a pas eu beaucoup de commentaires là-dessus, y compris sur Internet. Apparemment ça a glissé mais ça n'a pas inspiré beaucoup de réflexions. En revanche, le projet de déclaration commune, qui a été publié sur Internet, a suscité beaucoup de réflexions mais manifestement pas sur ce qu'il contient réel-

lement. Premièrement sur la forme. puisqu'on continue à prétendre qu'il s'agit d'un accord signé, moi, je lis que le présent rapport entrera en vigueur après avoir reçu l'avis favorable de cette assemblée ; on n'en a pas eu l'occasion, donc ce n'est toujours qu'un projet. Sur le contenu luimême, on peut arguer de beaucoup de choses, on peut parler de la double appartenance, c'est vrai qu'on a vi tout à l'heure que dans les statuts c'est tout à fait une fiction. En revanche, en matière de double appartenance, il a été question ces derniers temps de double appartenance pour Info'com: là il n'y a eu aucun tollé, c'est quand même étrange. Il est question dans cette déclaration commune de dispositions qui sont la simple traduction de la démocratie syndicale au sein de la CGT.

Quand on est électeur dans un même collège électoral, ce que vont devenir nos camarades passés journalistes, il ne peut y avoir qu'une seule liste CGT, il est donc normal qu'on se mette d'accord entre tous les syndicats CGT pour avoir une liste commune. De la même façon pour un délégué syndical, il ne peut y avoir qu'un délégué syndical par entreprise, du moins dans celles de notre taille, on n'a pas deux mille salariés non plus dans nos entreprises, il ne peut y avoir qu'un délégué syndical. Il est donc normal qu'on se mette d'accord, surtout quand on est dans la même catégorie que les camarades qui ont un autre syndicat ; là-dessus, je vois pas où il pourrait y avoir un problème. Je crains que si on repousse cette déclaration pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le contenu ca nous handicape pour la défense de notre reconnaissance conventionnelle dans la convention des journalistes; elle dit quand même que les deux délégations sont convenues de faire reconnaître et figurer dans l'avenant à la convention collective des journalistes de la presse quotidienne la qualification de rédacteur-réviseur et de négocier le coefficient de cette qualification en presse quotidienne dans la grille hiérarchique des salaires. C'est d'après moi un point essentiel; c'est vrai que rien ne nous obligeait à passer chez les rédacteurs.

C'est vrai qu'on pouvait maintenir la ligne de défense de rester ouvrier du livre tant que la convention collective existe et qu'elle reconnaît la qualification de correcteur, mais il est de

fait que, on peut le déplorer, un certain nombre de camarades sont passés dans les rédactions, que d'autres vont êtres obligés de les suivre, et que donc on se doit de les protéger, donc de leur obtenir une reconnaissance conventionnelle. Il est un fait aussi que les journalistes sont signataires de la convention collective et qu'il faut obtenir leur accord si on veut une reconnaissance conventionnelle, donc il faut pouvoir discuter avec eux. Si, par un vote qui ne tiendrait pas compte de ça, on se coupait de cette possibilité, je trouve que ce serait totalement irresponsable. Alors, plutôt que de repousser un texte qui risque de nous faire mal, peut-être est-il plus raisonnable d'attendre puisqu'on est dans une phase transitoire puisqu'un nouveau comité va être élu et que les discussions vont se mener avec nos partenaires du Comité inter, d'attendre plutôt que de gâcher cette occasion. Ça, c'est la première des choses.

La deuxième chose, c'est les discussions qui pourraient se mener pour la réorganisation du comité. Là-dessus, il faut quand même être clair, car il ne faut pas mélanger deux choses. Il y a donc des délégués syndicaux, qui par ailleurs sont correcteurs, qui ont rencontré deux syndicats de l'Inter, les rotativistes et les ex-typos, et donc qui ont cherché à obtenir, disent-ils, des précisions quant aux intentions des uns et des autres. D'après le compte rendu qu'ils ont publié et des précisions d'un des participants, on a appris deux choses : on a appris une chose qu'on savait déjà, puisque c'était dans la déclaration de constitution du syndicat des imprimeries, le nouveau syndicat des rotativistes, qu'il y aurait une proposition de discussion sur la modification du fonctionnement de l'Inter tel qu'il existe. On a donc appris que c'était confirmé, cela dit on nous a dit tout à l'heure que le comité avait demandé la même chose et qu'il n'y avait pas eu de réponse. Il semblerait qu'on va avoir des propositions en ce sens. La deuxième des choses, c'est que cette délégation a posé la question de ce qui pourrait advenir si les correcteurs rentraient dans Info'com.

Je remarque, en lisant leur compte rendu, qu'ils n'ont pas posé la question de savoir ce qui pourrait advenir si le Syndicat des correcteurs souhaitait rester Syndicat des correcteurs. Ils ont posé cette question et, paraît-il, ils ont obtenu des garanties qui seraient que, s'il y avait des discussions, elles

disse. Parce qu'on a en face de nous un interlocuteur, je ne parle pas des rotativistes, je parle d'Info'com, qui entend constituer un syndicat d'un type particulier puisque que ça crée des salariés en tant que salariés par-delà les métiers et par-delà les champs de syndicalisation tels qu'ils sont actuellement reconnus par la confédération, donc qui irait sur le terrain d'autres syndicats, comme celui des journalistes. Toute précision quant à ses intentions serait quand même utile; or moi, je constate deux faits. C'est que le 7 septembre Bernard Thibaut et le bureau confédéral au complet ont reçu Peyrade, Muller et le responsable d'alors du SNJ-CGT pour discuter des conflits qui les opposaient depuis l'adhésion unilatérale de la Filpac à la convention des journalistes ; ils sont sortis avec un accord entériné pat la CSTP et Info'com dans lequel il était dit que ce serait les journalistes CGT qui porteraient la responsabilité politique des discussions conventionnelles après les discussions préalables entre eux, donc avec Info'com. À peine sorti de cette réunion, Info'com s'est assis sur son engagement en faisant une déclaration triomphante comme quoi « nous avons gagné, nous syndiquons tout le monde », et en publiant des déclarations, notamment au Monde, dans lesquelles ils prétendaient négocier à égalité avec les syndicats de journalistes sans tenir compte de ce qui avait été dit. Premier engagement rompu. Le deuxième, ça tient justement à cette délégation. On nous dit: « Il y aura une discussion pour la forme du Comité inter », c'était le 8 janvier. Le 21 janvier, nous avons une adresse d'Info'com aux responsables des organisations syndicales de la CGT de la presse parisienne qui dit que nous sommes invités à participer à l'élaboration du projet de constitution d'une nouvelle union syndicale régionale CGT. On nous parle de discuter du fonctionnement du Comité inter tel qu'il est actuellement, Info'com transforme ça en discussion sur une nouvelle union régionale, c'est-à-dire ce qu'ils veulent, eux, l'association du syndicat des imprimeries, d'Info'com et du syndicat de la distribution. Donc première duplicité.

seraient menées par les correcteurs

au nom des correcteurs. On n'a pas

obtenu plus de précisions, moi j'aime-

rais quand même qu'on approfon-

La deuxième duplicité, c'est qu'à cette réunion il paraît que les rotati-

vistes et Peyrade auraient confirmé qu'ils reconnaissaient que les correcteurs avaient bien une qualification particulière qui figurait dans la convention collective des ouvriers comme dans la convention collective des journalistes, donc qu'ils garantiraient que nous avons doit à cette qualification. Hors, dans la même déclaration qui est adressée aux responsables des organisations syndicales de la CGT, on nous dit: « Il s'agit [pour Info'com] d'établir une communauté nouvelle de travail et d'action syndicale dans laquelle, ensemble, les salariés bâtissent de nouvelles qualifications. » D'un côté, on nous dit : « On reconnaît votre qualification », et de l'autre côté on nous dit : « On va bâtir de nouvelles qualifications. » Il vaut mieux quand même être circonspect avant de prendre pour argent comptant ce que peut déclarer Info'com. En ce qui concerne la suite des évènements, si, comme il est dit maintenant depuis le mois de novembre, il y a une proposition d'accord sur le fonctionnement du Comité inter, bien évidemment le Syndicat des correcteurs doit y aller puisqu'il est membre de droit de l'Inter et il doit discuter en tant qu'organisation syndicale majeure.

Je suis pour qu'il sorte de cette assemblée un mandat qui soit donné au comité, d'ici la prochaine élection, à moins qu'on pense qu'il faille attendre deux mois avant de discuter de ces problèmes, un mandat qui soit donné pour que, effectivement, il participe à ces discussions et qu'il débatte en tant que syndicat majeur pour trouver une forme d'association des parties prenantes actuelles afin qu'on en finisse avec ce tirage dans les pattes qu'on se tape dans toutes les entreprises. Bon, il y a une motion qui a été déposée par le camarade Denizo qui s'adresse au SIP pour qu'il prenne l'initiative de cette discussion. S'il la prend, il n'y a pas besoin de lui demander, on peut effectivement modifier la motion dans ce sens mais je pense qu'elle correspond parfaitement aux besoins de l'heure et qu'on doit mandater le comité pour qu'il se rende à ces discussions et qu'on arrive à trouver un mode de fonctionnement qui permette de faire face à la nouvelle situation dans laquelle nous sommes, où nous ne sommes plus simplement dans le cadre de la convention collective des ouvriers du livre mais dans une autre convention avec d'autres partenaires syndicaux et qu'il faut parfaire notre

alliance avec nos partenaires habituels pour pouvoir discuter avec le nouveau partenaire obligé, le SNJ-CGT, pour aboutir à notre reconnaissance conventionnelle future ou actuelle pour certains camarades. Voilà, camarades.

Chaâbane Laakel. - Moi, je veux revenir sur certains points dans le discours de notre secrétaire délégué, Eric Moreau. On a la sensation que toute sa démarche consiste à dire que nous sommes entrés dans une nouvelle ère, donc en presse avec la presse gratuite, le tout-numérique, etc., qu'à un moment donné il va y avoir divergence entre certains de nos partenaires habituels les rotos et que. au moment où on entrerait dans cette nouvelle ère, il faudrait définir de nouvelles alliances, puisque les rotos, d'après ce qui a été dit, sembleraient en voie de disparition tandis que le pôle rédactionnel, lui, se renforcerait. donc on a là la sensation qu'il faudrait aller plus vite que la musique et abandonner nos partenaires habituels à leur problématique propre qui est de défendre leur périmètre de travail, leur charge de travail et aller vers ceux qui semblent avoir le vent en poupe. A ce moment, c'est une vision de l'esprit parce que la discussion sur le tout-numérique qui a commencé à se déployer, qui a commencé bien avant, c'est pas pour l'année prochaine. Il va y avoir une durée dans la mise en place de ces instruments et la perspective, c'est 2015, nous sommes en 2007.

La question qui est posée par le projet de l'Inter: je trouve inadmissible qu'on crée un tropisme en ramenant le projet de l'Inter qui a été initié par l'Inter, je me souviens que sur la liste de diffusion Denizo a envoyé un texte qui démontre que, depuis 2003, les discussions avaient été menées au sein de l'Inter par rapport à ce projet, sans aucun a priori, qu'il ne s'agissait pas de disparition du Syndicat des correcteurs ni de l'hégémonie des typos puisque les typos sont venus après s'inscrire dans ce projet. Il serait bon que les gens qui interviennent à un moment donné sur des discussions qui sont pour nous fondamentales restituent la vérité, je dis bien la vérité, de la manière dont se sont déroulées les choses.Qui était associé à ce travail? Il y avait les rotativistes, les camarades de la distribution, les photograveurs, les correcteurs et les typos ensuite. A partir du moment où on se pose la question de la mise en place d'un projet qui répondrait aux besoins actuels et futurs, que c'est un cadre syndical qui concerne tout l'Inter, il me semblait important, avant même de mettre en musique une motion statutaire, un accord avec le SNJ-CGT, d'épuiser toutes les possibilités que ce projet qui est celui que l'Inter demandait.

C'est la moindre des choses, nous sommes des partenaires à part entière de l'Inter, nous fonctionnons dans le même périmètre. D'après ce que j'ai entendu du secrétaire délégué, on nous avance qu'on fait partie d'un partenariat, en même temps on nous dit que nous abandonnons ce cadre régional pour entrer dans des négociations entreprise par entreprise, c'est la négation même du syndicalisme CGT du Livre qui est de rester dans un cadre régional, et d'y inscrire les décisions communes. Cela veut dire que nous sommes un syndicat qui papillonne suivant ses intérêts propres, c'est une forme d'égoïsme par rapport à d'autres catégories syndicales dont certaines n'ont pas de métier, est-ce que c'est-ce type de réflexion qu'on veut mettre en avant ? L'objectif du prépresse et du Livre, c'était que le syndicat se renforce dans le cadre de la CGT et puisse devenir un poids par rapport aux données nouvelles. Le ver a été mis dans le fruit par les correcteurs parce que moi je suis en désaccord sur un certain nombre de points, j'ai participé à l'Inter pendant plusieurs mois.

A la suite du Recapp, il y avait deux objectifs, on savait que le Recapp n'avait pas été demandé par les ouvriers du livre, bientôt quand on fera l'histoire du Syndicat des correcteurs, on dira que Berthier et Dutheil et les rotos ont créé (?) pour y mettre des ouvriers du livre, il ne faut pas raconter n'importe quoi, il y a une pression qui avait été mise par les patrons de presse, voire la disparition des ouvriers du livre dans la presse et le prépresse, c'est le statut qui est important et qui n'a pas à être bradé. L'Institut Montaigne, un think tank, a publié des travaux sur l'avenir de la presse. Parmi les onze mesures proposées, il y a purement et simplement la disparition des ouvriers du livre. Tous ces aspects que nous devons prendre en compte signifient que nous devons travailler d'abord au renforcement de la CGT, l'objectif, suite à la mise en place du Recaap, c'était la défense des permanences, nous avons, nous correcteurs, une permanence qui malheureusement

est en train de se réduire à peau de chagrin, l'objectif, c'était de la réacter, de la maintenir dans l'équité et de la réacter dans des titres où elle était devenue portion congrue, que ce soit au *Figaro*, au *Monde* ou ailleurs, donc le travail à faire, et c'est ce qui avait été martelé à l'Inter pendant des mois.

Quand il y a eu l'accord au Figaro, on a dit qu'on ne pouvait pas faire autrement. Bien sûr qu'on pouvait faire autrement, une négociation, c'est un rapport de forces, c'est ce qui se passe au Parisien quand on dit : « Vous ne voulez pas de permanents? Alors, il y a une partie de la charge de travail qu'on ne corrigera pas. » C'est un rapport de forces qui signifie qu'à un moment donné on n'abandonne pas tout du jour au lendemain en permettant la remise en cause des cassetins et que, peu à peu, s'évapore la présence des ouvriers du Livre dans les titres. Il faut rappeler la façon dont ont été discutés les accords Recapp. Il y a eu des discussions avec les patrons, mais il y a eu des discussions entre catégories syndicales et correcteurs à l'époque Denizo-Monthureux, qui ont défendu que nous resterions sous l'égide de la convention collective des ouvriers du livre. Il est inadmissible aujourd'hui de voir bradé ça, parce que c'était un élément important pour construire dans le but de : 1) renforcer les cassetins et notre place en prépresse : 2) désigner une nouvelle qualification. Je regrette, dire qu'on va choisir une nouvelle qualification, ce n'est pas détruire une convention, celle des journalistes, puisque les journalistes ont repris nos propositions de qualification pour demander l'ouverture de leur convention. Il n'y a pas deux poids, deux mesures, leur convention n'est pas une propriété privée, la définition d'un nouveau syndicat, multiconventionnel, est nécessaire pour permettre aux syndiqués du Livre CGT d'exister encore dans les titres, le Syndicat des correcteurs est d'ailleurs déjà un syndicat multiconventionnel.

La question que nous nous posons tous est celle-ci : allons-nous continuer à nous renforcer en augmentant le nombre de syndiqués ? Il faut arrêter de nous raconter la messe, nous sommes un syndicat sans militants. Nous sommes à une période de discussions, il y a un projet qui est proposé. Infocom n'est pas une structure permanente, c'est une structure provisoire d'accueil des ex-typos passés journalistes, c'est pas le syndicat qui

doit exister, la précision des choses est importante, le syndicat de l'édition n'existe pas encore. On demande qu'il soit créé avec l'ensemble des forces qui existent au sein du prépresse. Qu'on ne veuille pas présenter ça comme une position syndicale, c'est une opinion que je respecte, que je ne partage pas.

partage pas. D'autre part, quand on dit que l'Inter est un élément déterminant du travail que l'on doit faire au sein de la presse. Il n'y a pas deux presses, il y a d'abord une force régionale qui intervient dans différents domaines: la distribution, l'impression, le prépresse et c'est cette unité-là qui fonde l'Inter, dont dépend une vision de la presse et de notre présence en presse. Il a été demandé de la part de l'Inter qu'il y ait des discussions avec les journalistes. Ce qui est inadmissible, c'est qu'on a eu une mise en musique, un syndicat qui est membre de l'Inter, qui doit participer à l'élaboration d'une politique régionale, qui décide, lui, de s'avancer sur un projet d'accord qui n'agrée pas spécialement l'Inter, mais lui peut faire ce genre de démarche et les autres ne pourraient pas se poser la question de comment construire leur avenir par rapport à cette convention collective des journalistes dont on nous rebat les oreilles.

L'Inter avait demandé au SNJ-CGT de participer aux discussions, de mettre sur la table les revendications, il y a eu refus. En tant que Syndicat des correcteurs, on a exclu l'Inter de notre champ de vision et on est arrivés au point où on fait allégence au syndicat de journalistes. On est entrés dans l'ère de négociations entreprise par entreprise, et là on va citer le bel exemple de l'Equipe. C'est un constat, on n'a pas choisi de se mettre à dos l'Inter. Les choix qu'on peut faire, y compris de ne pas aller vers certains types de projets, il faut les faire en conscience et avec nos partenaires et pas contre nos partenaires.

Michel Delachair. – Je vais aborder par un autre angle la discussion, mais c'est le même sujet. En fait, c'est ma réaction au projet de réforme de la représentativité des organisations syndicales dans ce pays que propose le Conseil économique et social comme chacun sait, et notamment il y a eu une conférence de presse de Le Pen qui s'est félicité à la sortie de la réunion du CES de voir, disait-il, sauter l'un des verrous soviétiques de la vie sociale,

le CES proposant une refonte de la représentativité syndicale, à savoir le monopole de représentativité de cinq centrales syndicales fondée sur des dogmes obsolètes. Il est évident que l'un des dogmes obsolètes de représentativité, c'était notamment la non-participation au régime de Vichyet la non-participation à la collaboration avec les structures pétainistes, donc il y a cet accord que propose le CES mais qui a malheureusement quelques alliés dans le mouvement ouvrier, et ce projet du CES est un projet hyperdangereux fondé sur l'accord majoritaire. En fait, cet accord majoritaire, c'est un peu ce que l'on voit en ce moment en presse, c'est-à-dire mettre les choses au niveau entreprise par entreprise et finalement c'est une solution qui risque de nous laisser isolés les uns des autres chacun dans notre propre camp retranché alors que, évidemment, le syndicalisme fondé sur le droit et la liberté d'organisation syndicale de son choix, fondé sur l'indépendance des organisations syndicales par rapport aux patrons et par rapport à l'Etat, c'est autre chose que ces accords dits majoritaires, que ces principes de mandatement, que ces accords d'entreprise, que toutes ces situations qui visent finalement à ne plus laisser le libre choix d'appartenance et de combat pour l'indépendance des organisations syndicales dans ce pays.

C'était un aspect que je voulais mettre en avant, cet aspect fait que, actuellement, on essaye d'opposer nos catégories au Journal officiel et on a un accord majoritaire sans jeu de mots, et c'est quand même quelque chose, et je ne veux pas que ce soit mal interprété, c'est quand même quelque chose où l'on voit à quelle portion congrue nous sommes réduits, nous les correcteurs. on est pris en otages, et cet accord fait qu'il faut que nous avancions dans une discussion entre nous pour l'avenir au Journal officiel, mais là je vais y aller à la serpe, je vais vite mais c'est obligatoire d'y aller comme ça. Au 10 où nous sommes encore 31 correcteurs, c'est-à-dire qu'on existe encore si on le décide, la situation nécessite le maintien d'une organisation autonome des correcteurs, un syndicat des correcteurs, c'est-à-dire une personnalité morale qui va pouvoir dans les instances représenter notre catégorie, c'est ce qui se joue derrière la discussion pour moi aujourd'hui, Info'com ou pas Info'com. Je suis un homme du passé, je me revendique absolument

de notre métier, de notre passé et du Syndicat des correcteurs. La question de la formation, de se préparer à des nouveaux métiers, c'est du pipeau, il faut se départir de ces bons mots qui sont des mots fumeux, on essaie de nous entreprendre dans un char qui est précisément celui dans lequel passe le rouleau compresseur, celui de la fusion de toutes les catégories et de la réduction du salariat, c'est ce qui est en train de se produire. Pourquoi nous, les correcteurs, on irait dans des discussions avec Info'com avec des préalables alors qu'on ne nous en propose pas ?

Qui est demandeur de quoi ? C'est un peu comme au 10, on va signer comme quoi on est volontaires au départ, et on essaie de nous faire valoir que c'est la seule solution et même le seul intérêt collectif que chacun finalement doit comprendre, je ne vois pas en quoi cela a à voir avec l'intérêt collectif que de signer ou de ne pas signer son départ dans des conditions pareilles. Et cette façon de nous faire croire qu'on serait dans des discussions où on serait demandeurs. Info'com, on a bien vu le fond de l'opération, on voit quand même de quoi il s'agit. On nous dit qu'il y a du résiduel; pour moi, le résiduel, c'est la corbeille, c'est là où je travaille, est-ce qu'on va lâcher la proje pour l'ombre ? Est-ce qu'on va oublier que c'est ça la vraie discussion, celle des effectifs?

C'est celle du boulot qui part sans être lu. Toutes les autres discussions sont celles de gens qui sont pris dans des prismes, il est évident que nous ne sommes pas les demandeurs, il y a une telle crise sociale, une telle urgence sociale, qu'il n'y a pas de honte aujourd'hui à défendre le syndicat et de prendre les moyens ad hoc pour défendre la charge de travail là où elle est. C'est de là qu'il faut repartir, la question de la modernisation c'est la question du retour à ce passé, c'est ca la véritable modernisation aujourd'hui, c'est de se battre là où on est pour défendre le métier de correcteur. J'ai sous les yeux la réforme des statuts pour la prochaine CSTP, c'est la formation à vie pour avoir des compétences et des responsabilités grandissantes. Mais qu'est-ce que c'est que ce pipeau? On est en train de lâcher tous les boulots et on fait des projets de formation. Il y a la perte d'identité des salariés de ce pays et des ouvriers du livre. Faut partir de cette réalité-là et ne pas bouger de ça. Merci.

Eric Moreau. - Le discours langue de bois de Lakel ne peut abuser personne. Il faut renforcer la CGT. On est tous d'accord. Il y a un moment où le camarade se démasque. « Le rapport de forces, c'est l'abandon de la charge de travail. [...] On a laissé partir les pages régionales du journal et c'est le signe d'un rapport de forces... », nous affirme-t-il. J'ai pas bien compris non plus et je crois qu'il n'y a rien à comprendre. Le comité aurait « abandonné la structure régionale, pour négocier dans les entreprises »? Mais la revendication de rédacteur-réviseur, ce n'est pas seulement dans les entreprises. Ca ne suffit pas qu'on soit journalistes ou simplement rédacteurs-réviseurs sur la fiche de paye. C'est au plan régional que se négocie l'entrée dans la grille hiérarchique des salaires avec un salaire minimal régional, avec les interlocuteurs adéquats, c'est-àdire l'intersyndicale des journalistes, et, dans cette intersyndicale, nos camarades du SNJ-CGT. On n'a pas quitté l'Inter. Au contraire. Je me souviens des propos de Peyrade sur le trottoir à Blanqui : « Tu diras à ton assemblée générale qu'il n'y a plus d'Inter jusqu'à nouvel ordre. Parce que, encore une fois, on a respecté à la lettre le mandat qui nous a été donné par l'assemblée générale, un Syndicat des correcteurs pour défendre les intérêts des correcteurs.

Alors autre chose, j'ai été programmé par le précédent secrétaire pour être le fossoyeur du syndicat, c'est ce que son ami Leclercq m'avait dit. Mais ça n'a pas marché, parce qu'il y a rédacteur-réviseur. Peut-être que je n'ai pas le courage d'être le fossoyeur du syndicat, peut-être aussi que le comité a commis des maladresses, mais rédacteur-réviseur, je ne l'ai pas trouvé comme ça un jour parce qu'on me l'avait soufflé. J'ai toujours défendu ça, parce qu'on passe journalistes, ça existe déjà, c'est bien une volonté d'entrer dans une politique régionale de défendre rédacteur-réviseur et c'est vrai que ça embête, que c'est une caillou dans la godasse d'Info'com et la reconnaissance de la qualification, de la fonction rédacteur-réviseur qui est notre intérêt à tous, c'est là-dessus qu'il faut se battre.

Eric Zivohlava. – Je voulais intervenir – je travaille aux *Echos* – sur notre métier de correcteur. Dans les années 1990, les typos sont passés secrétaires

techniques auprès des secrétaires de rédaction dans pas mal de journaux, dont le nôtre, et ils pensaient vraiment avoir gagné ce qui préserverait leur métier. Ils pensaient même que les correcteurs ne se remettraient pas d'un tel passage et ne seraient pas reconnus dans cette nouvelle chaîne. Manque de pot, un accord signé entre le patronat et le Comité inter datant du milieu des années 1980 portait sur le passage à l'écran des correcteurs. Il était clair donc depuis longtemps que les correcteurs passeraient sur écran, et c'est parce que nous avions cet accord et que nous savions ce que nous voulions faire comme métier que nous avons réussi à perdurer jusqu'à maintenant.

C'est parce que le travail de la correction était défini que les correcteurs ont tenu le coup. Si aujourd'hui le travail de la correction commence à se fragiliser, ce n'est pas forcément à cause de l'évolution technologique qu'il y a en presse mais aussi par des appellations qui ne seraient pas définies par nous-mêmes. Rédacteur-réviseur, c'est bien, mais la correction, c'est un travail qui doit être défini dans le prépresse par nous-mêmes. Ce n'est donc pas à d'autres catégories de le définir à notre place. Si on ne transmet pas notre héritage, notre culture, la correction ne perdurera pas à travers un métier.

Pour Info'com. Ce n'est pas une structure définitive. Je ne sais plus qui a dit ça, je reste dubitatif sur cette affirmation parce que je pense qu'Info'com se développe et continuera de se développer avec ou sans nous.

Sylvie Standley. – Pour répondre à Chaâbane, on nous accuse d'avoir tout faux. Au moment de la négociation du Recapp, il fallait que les correcteurs se positionnent. Les typos l'ont fait, eux, et nous ne l'avons pas fait, et ç'aurait été régional. Il aurait fallu mettre lecteurs-correcteurs ceux qui veulent partir dans le Recapp et positionner éditeurs-réviseurs ou rédacteursréviseurs ceux qui devaient rester. On ne peut pas tout imputer à ceux qui ont pris la suite. Quand c'était Bingler à l'Inter, il disait toujours aux correcteurs: «Les correcteurs, positionnez-vous. » Oui ou non? Berthier, tu le sais très bien. Donc on a manqué l'opportunité au moment de la négociation du Recapp, parce que les patrons voulaient nous voir partir, on avait le rapport de forces

et on l'a pas fait. Nous sommes tous coupables.

Le président. – Je vous donne lecture du projet de déclaration commune du Syndicat des correcteurs CGT et du SNJ-CGT. « Conscients de la nécessité abso-

lue pour les syndicats CGT de la

presse d'ignorer les querelles et divi-

sions actuelles, d'unir leurs forces afin de lutter efficacement contre la précarisation des emplois et la diminution des effectifs, pour la défense des statuts et des conventions collectives, pour une presse d'information libre et de qualité, le SNJ-CGT et le Syndicat des correcteurs décident d'étendre à la presse quotidienne l'accord de double appartenance syndicale qui régit depuis quinze ans leurs relations en presse magazine, de présenter des listes communes aux élections professionnelles, comités d'entreprise et délégations du personnel, de participer ensemble à la concertation nécessaire pour la nomination des délégués syndicaux CGT, des représentants CGT aux CE, etc., dans les centres éditoriaux de s'appuyer mutuellement dans la négociation face à la partie patronale, d'associer le secrétaire délégué du syndicat des correcteurs, actuellement Eric Moreau, au bureau national du SNJ-CGT, de faire reconnaître et figurer dans l'avenant à la convention collective des journalistes de la presse quotidienne la qualification de rédacteur-réviseur déjà existante en presse magazine et de négocier le coefficient de cette qualification en presse quotidienne dans la grille hiérarchique des salaires, d'œuvrer ensemble dans le respect mutuel de leurs spécificités professionnelles à la défense et à la revalorisation du métier de journaliste et de la qualification de rédacteur réviseur en vue de garantir la fiabilité et la qualité de l'information requise par la presse dans un pays libre et démocratique, de favoriser le rapprochement et la coordination des différentes représentations CGT dans les sièges éditoriaux afin d'atteindre les objectifs communs dans le respect de l'identité de chacun. Le présent accord entrera en vigueur après avoir reçu d'une part l'avis favorable du comité national du SNJ-CGT et d'autre part le vote favorable de l'assemblée générale statutaire du Syndicat des correcProcédons au vote. Qui vote pour ? 21. Qui est contre ? 17. Qui s'abstient ? 17. Le projet de déclaration est adopté.

On peut passer à la motion d'Alain Denizo, je vous en donne lecture :

« L'assemblée générale du Syndicat des correcteurs CGT réunie le 27 janvier 2007 mandate le comité syndical pour qu'il

1) s'adresse solennellement au Syndicat des imprimeries CGT afin que soit organisée sous son égide une reprise des discussions entre les syndicats représentés dans l'actuel Intersyndical du Livre parisien;

2) fasse prévaloir la liberté de discussion et la démocratie syndicale contre les oukases et les injonctions pour étudier les moyens de rétablir la coordination des syndicats contre les patrons ;

3) réaffirme que le Syndicat des correcteurs CGT a toujours vocation à représenter les intérêts des correcteurs solidairement avec les salariés des autres catégories dans le cadre de sa pleine autonomie de décision et de gestion.

Qui est pour ? 38. Qui est contre ? 8. Qui s'abstient ? (?) La motion Denizo est adoptée.

La motion de Joël Queré: « L'assemblée générale des correcteurs du 27 janvier décide, pour garantir le caractère incontestable des résultats du vote lors de la prochaine élection des instances syndicales, le recours à un huissier selon les modalités déjà retenues lors des années 1999 à 2003. Principe général, ouverture d'une boîte postale pour réception des votes par correspondance sous contrôle exclusif de l'huissier. La liste électorale sur la base de la liste des syndiqués utilisés par le comité pour la convocation à la précédente AG élective aura été mise à jour selon l'actualisation nécessaire, compte tenu des mouvements enregistrés, admissions, radiations, démissions, décès. Les frais engagés seront bien entendus assumés par le Syndicat des correcteurs. Cette décision traduit la volonté des membres du Syndicat des correcteurs de ne négliger aucun moyen pour donner au comité qui sera élu les meilleures conditions pour exercer son activité alors que des tendances centrifuges sont à l'œuvre. »

Qui est pour? 41. Qui est contre? 4. Qui s'abstient? 8. Un camarade ne prend pas part au vote.

On passe à la motion de Jean-Marc Duprey :

« Pour l'utilité de garder un Syndicat des correcteurs pour ceux qui ne travaillent pas en presse quotidienne avec un CDI, êtes-vous d'accord pour conserver l'autonomie actuelle, autonomie égale possibilité de décider sans en référer à un pouvoir central ? »

Le président. - L'énoncé de la question est un peu étrange. Je n'y comprends rien. Bon, passons au vote. Qui est pour ? Zéro. Qui est contre ? 2. Qui s'abstient? (Abstention massive.) Qui ne prend pas part au vote ? 30. C'est un peu pareil pour la motion qui suit, la motion 4. (Intervention dans la salle: « Elle n'est pas recevable, il y a une procédure pour la réforme des statuts, il faut convoquer une AG pour mettre à l'ordre du jour une réforme des statuts ; si l'assemblée l'accepte, on nomme une commission qui rend compte à une assemblée extraordinaire. Ou alors on fait directement une motion antistatutaire et on la vote. ») Quelqu'un veut se prononcer sur cette question? Estce que quelqu'un veut la défendre? Non? Bien, on passe à la motion 5 d'Eric Zivohlava:

« Le Syndicat des correcteurs s'inscrit complètement dans la réorganisation du secteur presse menée par la CGT. Son comité syndical est notamment chargé d'y faire valoir la réalité professionnelle des correcteurs, leur métier, ce quelle que soit la convention dans laquelle des accords particuliers s'imposent à ses adhérents, de maintenir une autonomie de vote pour ses adhérents actifs comme pour sa section retraités, d'assurer la pérennité de la formation spécifique au métier de correcteur. » Qui vote pour ? Estce qu'Eric est là pour défendre sa motion ?

Eric Zivohlava. – En fait cette motion, c'est en rapport avec les deux tendances, les deux options dans le comité syndical, dans le syndicat et entre les syndiqués. Donc d'un côté Info'com, de l'autre le SNJ-CGT. Nous sommes dans une réalité ou le syndicat est divisé, il y a des camarades qui ne sont plus dans les mêmes structures et c'est une division qui s'accentue. Aujourd'hui, nous nous trouvons à un tournant, il va y avoir des élections et ça sera au prochain comité syndical de choisir comment il négociera avec

nos partenaires habituels de la CGT, du Livre et aujourd'hui, moi, je ne sais pas quelles ont été les décisions qui ont été prises à Montreuil par rapport à la réorganisation du Livre, de ce que nous sommes. Est-ce que les clés ont été confiées définitivement à Peyrade comme lui semble le dire et est-ce qu'il y a encore une négociation possible afin d'assurer notre autonomie, et notre autonomie dans le dessein de défendre le métier de correcteur avec des statuts différents ?

Des statuts qui vont perdurer avec des réalités professionnelles qui vont être différentes. Si on prend l'exemple de la presse quotidienne nationale, c'est une grave erreur d'opposer le papier à Internet pour l'exercice de notre métier. C'est également une grave erreur de ne pas parler de l'édition, de la microédition, qui, elle, se développe et continuera à se développer. Ce sont des réalités que le prochain comité syndical devra avoir en tête quand il choisira de négocier et de prendre une décision, et cette décision sera grave de sens. On s'inscrira comme ouvriers du Livre pour les prochaines années ou bien on quittera cette structure et là, je ne vois pas aujourd'hui au SNJ-CGT des capacités pour nous aider à évoluer professionnellement de manière significative comme pour conserver un syndicat qui puisse nous défendre.

Pour ce qui est des décisions qui ont été prises, il y a peut-être des camarades qui sont au fait, mais moi en tant que comitard je ne suis pas au fait. J'ai pu entendre des choses à droite et à gauche, mais officiellement aujourd'hui je ne connais pas les décisions qui ont été prises sur la réorganisation du secteur presse à Montreuil.

René Berthier. - Il y a une ambiguïté assez importante dans ce que tu viens de dire; dans ton intervention tu dis : « Je ne sais pas ce que pense la direction sur la réorganisation. » Tu parles de la Confédération, donc tu ne sais pas ce qu'ils disent ni ce qu'ils pensent mais dans ton texte tu écris que le Syndicat des correcteurs s'y inscrit complètement. C'est un peu contradictoire. Si ce que tu veux dire c'est que le Syndicat des correcteurs s'inscrit dans la réorganisation des structures du syndicalisme de la presse ou du Livre, oui, là on comprend parce que je pense que personne ne conteste le fait qu'il faille se réorganiser.

Maintenant, il y a une autre ambiguité quand tu dis « maintenir une autonomie ». Si ce que tu as en tête c'est la réorganisation de la structure régionale du Livre et que ton souci c'est que le Syndicat des correcteurs ne perde pas son identité, je pense qu'il faudrait que tu reformules la phrase en mettant « d'v maintenir une représentation ès qualités » c'està-dire en tant que correcteurs. Là, moi je suis d'accord, mais je pense quand même qu'il y a deux formulations qui ne sont pas très claires. Est-ce qu'on peut ajouter les termes « ès qualités » dans la motion ?

Eric Zivohlava. – Il y a une phrase qui est changée, on lira : « d'y maintenir une représentation ès qualités ».

René Berthier. – Je trouve que ça reste encore extrêmement confus parce que, premièrement, il n'y a pas de réorganisation qui vient de Montreuil, la CGT est une confédération, elle peut certes faire des pressions, mais il n'y a aucun projet. Il y a en revanche un projet de fusion de fédérations, ils veulent faire comme la CES à Bruxelles, ils veulent les regrouper entre elles, ils veulent réduire le nombre de fédérations.

Mais là il s'agit pas de ça, il s'agit d'Info'com qui veut syndiquer tout le monde dans les entreprises rédactionnelles, correcteurs, photograveurs, typos, employés. De la manière dont tu le formulais, j'ai compris qu'on rentrait dans Info'com et qu'on demandait notre autonomie de vote. On ne peut pas voter sur un texte aussi ambigu avec autant d'interprétations sur des questions aussi importantes.

Eric Moreau. – Ça part d'un bon sentiment. Mais c'est vrai que c'est confus et qu'il n'est pas possible de voter cette motion. Au contraire la motion présentée par Denizo, qu'on a votée à une large majorité, est une motion rassembleuse.

Et puis il faut quand même lever une ambiguïté: il n'est pas question qu'il y ait, d'un côté, les partisans du SNJ et, de l'autre, les partisans d'Info'com. Et que les « infocomistes » gagnent de toute façon parce que, du coup, ce serait l'éclatement du syndicat et c'est un peu le but recherché. Il ne s'agit pas du tout, avec la déclaration commune d'aller juste au SNJ-CGT et d'abandonner le Syndicat des correcteurs. C'est bien au contraire ce qui

nous permet d'exister encore comme Syndicat des correcteurs et d'être partie prenante de la négociation de la qualification de rédacteur-réviseur. Parce que c'est nous qui avons rédigé le texte pour la reconnaissance de la définition de rédacteur-réviseur en accord avec nos camarades du SNJ-CGT.

Eric Zivohlava. – Désolé de la confusion. Je m'exprimerai plus tard par écrit. Pour 2007, il y a une chose qu'il va falloir avoir bien en tête, c'est qu'on est à la CGT et que s'il y a des décisions qui ont été prises, il faudra d'une manière ou d'une autre les appliquer et que les débats pour ou contre le SNJ, ce n'est pas simplement des débats d'idées, des débats d'esprit.

(La motion est retirée. Motion soumise à l'assemblée par Lionel Rousseau.)

Alain Bruhl. - Je suis syndiqué depuis 1984. Il y a certains principes de fonctionnement qui ont fait que j'ai accepté d'adhérer à un syndicat CGT. L'un d'eux, et non des moindres, est la souveraineté de l'assemblée générale. L'assemblée est là quand même pour que des paroles de syndiqués de base puissent se faire entendre. C'est un peu le minimum garanti d'une démocratie directe. Ce n'est pas un hasard si cette pratique disparaît peu à peu des organisations ouvrières au fur et à mesure de leur intégration dans ce système. Heureusement, ce n'est pas non plus un hasard si ce principe réapparaît avec opiniâtreté dans les dix dernières années.

Je voudrais rebondir aussi sur un des statuts du Syndicat des correcteurs qui font que j'ai adhéré, c'est le premier, je lis : « Le syndicat a pour but d'organiser l'ensemble des salariés de la correction dans un but revendicatif, jusqu'à l'abolition du salariat. » Moi, l'abolition du salariat, j'y tiens toujours. Alors, dans le débat actuel, je suis un peu perdu. Qu'est-ce que pense Info'com de l'abolition du salariat, qu'est-ce qu'en pense le SNJ? Je ne sais pas trop. C'est une raison pour laquelle, et je ne suis pas le seul dans ce cas, je ne me retrouve plus tellement dans ce syndicat.

François-Georges Lavacquerie. – J'interviens sur la motion Rousseau. Je pense que c'est une motion à têtes multiples. Elle a un objectif, c'est de donner tout le pouvoir au comité et

de squizzer l'assemblée générale. Je pense que c'est très dangereux particulièrement par rapport au comité tel qu'il est actuellement, il y a eu beaucoup de choses extrêmement désagréables et d'abus de pouvoir par exemple de censure dans le dernier Cantonade, je pense que ce serait dangereux de confier les pouvoirs qui sont demandés dans cette motion, et que ce serait dangereux dans les mains de n'importe quel comité. Donc ce que je propose, c'est de considérer l'unité de cette motion : elle a sa logique, donner tous pouvoirs au comité et squizzer l'assemblée générale. J'appelle à la rejeter.

Le président. – On passe au vote. Qu'est-ce que vous pensez de voter la proposition globalement?

eric Moreau. – Normalement, ou plutôt statutairement, quand on vote une motion et qu'il y a des amendements, on vote d'abord les amendements et ensuite la motion (article 20 du chapitre assemblée générale du règlement intérieur page 40 de nos statuts). L'article précédent, l'article 19, précise d'autre part : « La division d'une proposition mise aux voix est de droit si elle est demandée. Les parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc. »

Le président. – « L'assemblée générale rappelle que le syndicat a pour principe de défendre tous les syndiqués. A ces fins, le comité est mandaté pour utiliser toutes les ressources qu'il pourra mobiliser sur tous les secteurs de la correction, révision, édition, écrit, numérique, audiovisuel et en particulier d'œuvrer à la création d'un rapport de forces pour lutter contre la précarisation de la profession en faisant respecter les textes légaux déjà existants et pour en conquérir de nouveaux. »

Qui est pour ? 8. Contre ? 12. Abstentions : 10.

Deuxième article : « L'assemblée générale mandate le comité pour faire remplir et retourner par tous les syndiqués une confirmation d'adhésion au Syndicat des correcteurs avec rappel de l'engagement de respect des statuts que cela implique notamment en ce qui concerne les articles relatifs au placement, aux délégations et au respect des autres syndiqués. »

Qui est pour ? 3. Qui est contre ? (Rejet massif.) Qui s'abstient ? 4.

« L'assemblée générale reconnaît la nécessité d'une démarche intercatégorielle responsable et cohérente. Les membres du Syndicat des correcteurs s'emploieront à mettre en place autant que faire se peut sur des revendications partagées les conditions d'une démarche syndicale intercatégorielle avec les syndicats des autres catégories et notamment ceux qui sont affiliés. Cette démarche doit reposer sur un accord politique qui préserve les intérêts de chacun. notamment en matière de défense des personnels, leurs emplois, leurs statuts et leurs conditions de travail. Elle ne peut être imposée par une catégorie à une autre, ni par la voie du nombre ni par celle du fait accompli. »

Qui est pour ? 3 Contre ? 15 Abstentions : 14. Qui ne prend pas part au vote ? 12.

Article 4. « L'assemblée générale décide de créer un poste de secrétaire à l'organisation comme il en existe dans les autres syndicats de la CGT, chargé de coordonner les différentes activités du syndicat et d'en assurer le suivi. »

Qui est pour ? 2. Contre : 32. Abstentions : 5. Ne prennent pas part au vote : 2.

Article 5. « L'assemblée générale demande à la Confédération d'affirmer le monopole de la syndicalisation des correcteurs et des réviseurs par le Syndicat des correcteurs y compris en province dans le cadre des accords de représentation passés avec le SNJ-CGT. »

Pour : 4. Contre : 31. Abstentions : 9. Ne prennent pas par au vote : 7.

« L'assemblée générale confie au comité la tâche de renforcer les liens avec l'école pour mettre en place une structure ayant pour objet de remplacer les réviseurs au fur et à mesure des demandes par des camarades formés et membres du syndicat. »

Pour: 3. Contre: 31. Abstentions: 15.

« L'assemblée générale mandate le comité pour prospecter tous azimuts pour faire embaucher des membres du syndicat et pour radier des syndiqués qui se livrent au placement sans concertation avec le bureau de placement. » Pour: 2. Contre: 38. Abstention: 1 Ne prennent pas part au vote: 3.

Article 8. « L'assemblée générale mandate le comité pour récupérer la propriété du titre Syndicat des correcteurs et poursuivre quiconque en userait sans avoir reçu l'autorisation explicite et temporaire par les instances régulières du syndicat. »

Pour : 2. Contre : [?]. Abstentions : 8. Ne prennent pas part au vote : 2.

« L'assemblée générale mandate le comité pour qu'il fasse intégrer l'avenant presse parisienne définissant la fonction de réviseur tel que rédigé par Eric Moreau. »

Pour : 3. Contre : 22. Abstentions : 13. Ne prennent pas part : 5. »

La motion est globalement refusée. Peut-être qu'on peut passer aux deux propositions de modification des statuts?

René Berthier. – Pour que les statuts soient modifiés il y deux conditions : soitàlademande du comité syndical qui inscrit sa proposition à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire ; soit à la demande d'au moins un quart des syndiqués retraités ou en activité envoyée au comité syndical qui l'inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire. Donc, on n'est pas dans le cas de figure prévu par les statuts, il aurait fallu que les propositions soient proposées par le comité syndical, ce n'est apparemment pas le cas.

Le président. – On peut passer à la demande de René Berthier tout à l'heure qui faisait référence à l'article 74 des statuts qui était une motion pour la réintégration de Ros de la Grange à *l'Huma*. A propos il y avait une motion des correcteurs du *Monde*:

« Nous, correcteurs du *Monde*, demandons instamment au comité syndical de traiter le cas de Dominique Ros de la Grange en urgence, eu égard à l'ancienneté syndicale de la camarade et à la crise qui en résulte à l'intérieur de l'équipe de *l'Huma*, la désignation d'un médiateur non partie prenante de l'affaire semble souhaitée, qui aurait autorité pour que la lumière soit faite sur un piétonnage litigieux. »

Annick Béjean. – Je ne suis pas surprise que cette motion n'ait

pas été retenue. A notre bureau des retraités, il a été proposé par Eric d'être le médiateur dans cette affaire, nous nous sommes penchés sur la question, ça a pris du temps mais c'était pas simple et nous avons envoyé le 23 janvier une lettre au comité syndical que je vous lis :

« La section des retraités mandatée par Eric Moreau, secrétaire délégué du Syndicat des correcteurs, pour servir de médiateur dans le litige qui oppose Dominique Ros de la Grange et le comité syndical, a étudié le courrier envoyé par le comité syndical à l'intéressée, signé par Eric Moreau et Lionel Rousseau, le secrétaire au placement, ce courrier propose à Dominique Ros de la Grange d'intégrer l'équipe de correcteurs du JO précisant qu'il s'agit d'une très bonne place, une des meilleures de Paris en termes de rémunération et de sécurité de l'emploi et qu'au regard de la situation du marché du travail une opportunité pareille ne se représentera pas. Or, il apparaît qu'il n'y a aucune place disponible à la Sacijo en dehors de services occasionnels qualifiés de résiduels sauf à créer un poste stabilisé à négocier avec la direction de la Sacijo. S'il y existe une solution, le courrier du secrétaire délégué et du secrétaire au placement ne l'explicite aucunement ou reste flou, l'idée d'intégrer une équipe de correcteurs pouvant être interprétée diversement. En revanche, une solution simple reste parfaitement envisageable, le syndicat a placé à l'Humanité un syndiqué de 1999 relevant de la permanence, l'attribution de ce poste à Dominique Ros de la Grange, syndiquée en 1986, permettrait de la remettre dans une situation où elle se trouvait antérieurement.

Il apparaît en effet que Dominique Ros de la Grange avait à l'Humanité le statut de suiveuse destinée à remplacer Jean-Pierre Neveux lorsqu'il partirait en retraite. Son antériorité syndicale dans l'entreprise n'a pas été respectée dans la mesure où ce poste a été attribué à un autre. Sauf information contraire que les signataires du courrier n'auraient pas cru bon de communiquer, évoquer l'une des meilleures places de Paris en termes de rémunération et d'emploi semble exagérément optimiste en regard de solutions effectivement envisageables actuellement à la Sacijo et peu susceptible de constituer une contrepartie acceptable au préjudice qu'elle a

subi, contrepartie qui ne peut être qu'équivalente à la situation qu'elle connaissait à l'Huma. En tout état de cause, il n'est pas envisageable que la proposition qui est faite à Dominique Ros de la Grange l'amène dans la situation d'une rouleuse précaire, néanmoins si une solution satisfaisante pouvait se dégager au JO, la section des retraités engage vivement Dominique Ros de la Grange de l'accepter. Cela va être un peu chiant, je vais vous parler des statuts, mais on s'ennuie pas beaucoup ici, parce que comme on respecte très peu les statuts, on va faire très vite. La section des retraités ne peut que regretter la surprenante série de manquements aux usages et aux statuts qui a conduit à la situation actuelle, l'article 10 du règlement intérieur du syndicat stipule que la récusation d'un correcteur relève de la responsabilité des chefs d'équipe, les réglettes.

Elle a pour cause des insuffisances professionnelles graves, des manquements répétés au contrat de travail, à notre connaissance aucun chef d'équipe n'a fait de demande de récusation. Une décision du comité syndical datant du 16 janvier 2001 précise : « Toute récusation d'un permanent doit être motivée par écrit. » Y a-t-il eu une demande de récusation motivée par écrit, et par qui cette motivation écrite a-t-elle été notifiée à l'intéressée? C'est non à tout. L'article 9 des statuts dit que s'il y a une contestation de récusation, le comité syndical et la commission de contrôle peuvent être saisis. La commission de contrôle a été saisie, mais l'un des quatre membres de cette commission était à la fois juge et partie, sans que ce fait ne soit contesté et ladite commission n'a même pas cru bon d'entendre Dominique Ros de la Grange.

L'article 8 du règlement intérieur joint aux statuts du syndicat, chapitre 2, placement en presse, stipule que le critère de piétonnage est la position professionnelle et syndicale du correcteur, à savoir qualification professionnelle, ancienneté syndicale et ancienneté dans l'activité syndicale et non activité politique. Il nous paraît peu réaliste de retenir l'activité syndicale comme critère pour le correcteur piétonné à l'Huma. Quant aux autres critères de qualification professionnelle, ancienneté syndicale et ancienneté dans la presse, ils ne sont en aucun cas opposables à Dominique Ros de la Grange.

Pour conclure, si dans le cas de contestation de décision de récusation une solution n'était pas trouvée, les statuts disent que l'assemblée générale tranche en dernier recours, c'est signé pour le bureau des retraités. Je voudrais dire, on a vraiment essayé de discuter avec Dominique, mais à la place d'un piétonnage, lui proposer des services résiduels, ça aurait été se foutre de sa gueule. Voilà, il faut dire les choses brutalement, tous les statuts ont été violés dans cette histoire. Je n'en dis pas plus mais j'en pense beaucoup.

Bernard Chanliaud. - Comme je n'ai que trois minutes, je vais passer pardessus la réponse que je voulais faire à Eric Moreau sur les quelques mots qu'il a prononcés à propos de l'Huma: c'est insupportable, des mensonges. Je ne vais pas faire l'historique de cette histoire, vous pouvez lire dans Cantonade une demande de radiation à mon nom parce que je suis en retard de mes cotisations. Vous savez, c'est bien dans les statuts mais c'est pas parce qu'on est dans son bon droit qu'on peut s'engager dans des exactions, j'appelle ca une exaction. La situation qu'on a faite à Dominique. L'abus de droit, c'est un abus de force, c'est condamnable. J'ai fait un arrangement avec le trésorier, ça date du mois d'août pour payer mes cotisations.

Le président. – Excuse-moi mais tu es un peu hors sujet, on est sur la question de la motion sur Ros de la Grange.

Bernard Chanliaud. – J'y viens. La situation de Ros de la Grange s'est aggravée, ça fait six mois qu'elle ne travaille pas, au point qu'elle allait devoir quitter son appartement parce qu'elle ne pouvait plus payer le loyer. J'ai demandé au trésorier que mon rattrapage de cotisations, je le fasse à Ros de la Grange, puisque le syndicat lui a refusé un prêt sous prétexte que ne travaillant pas elle ne pourrait pas rembourser, ce qui est quand même assez scandaleux.

Donc, je n'ai jamais reçu de réponse du trésorier, je continue à aider Ros de la Grange, même si je suis radié du syndicat, je continuerai puisque je suis à plein temps à *l'Huma*. Jamais on ne m'a demandé mon avis pour savoir si je voulais la récuser ou pas, elle a été récusée sans réunion

d'équipe, sans rien. Je demande à ne pas être radié et je demande à pouvoir continuer à payer mon retard de cotisations à Ros de la Grange tant qu'elle n'a pas assez de services pour payer son loyer et manger.

Eric Moreau. - Il y a une récusation de la direction. Maintenant, il y a quantité de choses que je ne dirai pas ici et qu'on sait. La commission de contrôle avait proposé une solution, qui avait été soufflée par une déléguée du Figaro. Aucune suite n'appartient à un rouleur. A la permanence, on est appelés à effectuer des services dans un titre ou dans un autre. Il n'y a pas de propriété de suite. La proposition soufflée par Catherine Renouf, qui est au Figaro et qui ne souhaite pas donner de services à Ros de la Grange au Figaro, c'était de l'envoyer au JO. Y a-t-il un délégué qui veut de Ros de la Grange dans son cassetin? Ils veulent tous l'envoyer à l'Huma. Et, quelle que soit la décision qui sera prise par l'assemblée générale, on a une direction de l'Humanité qui n'en veut pas. Dans ces cas-là, et c'est déjà arrivé à plusieurs reprises, il y a des solutions. J'ai discuté avec Turpin, le président de la Sacijo, pour qu'on envoie Ros sur des services au 10. Donc il y a des solutions possibles, même si Elisabeth Proust n'y est pas favorable et fait tout pour l'empêcher. On a essayé d'appliquer ce que demandait la commission de contrôle.

Annick Béjean. - Puisqu'il faut mettre les pieds dans le plat, on va mettre les pieds dans le plat. Je vais quand même vous dire un truc, il se passe des choses assez bizarres à l'Huma, le soir-même de l'assemblée générale non statutaire, j'apprends que ce soir-là, c'était Dufond qu'on attaquait, calomnies contre Dufond, avertissement du délégué, Casabonne va aller cafter au délégué qui est copain avec le patron, je trouve que ça fait beaucoup. Ensuite, Chanliaud qu'on veut radier. Maintenant, je suis pas méchante, mais je pense que tout ça n'est pas un hasard parce que je repère un placement clanique. Les gens qui vont à l'Huma ne sont pas des gens pris au hasard. Depuis quand est-ce qu'on passe notre temps à se courber devant les patrons?

Au *Figaro*, il y a quatre postes de correcteurs qui sont occupés par des gens qui ne sont pas à la CGT. Si on interroge la permanence, on nous dit

qu'on ne pouvait pas faire autrement; si un patron dit ça, alors on s'incline? Il semblerait que le patron de l'Huma ait dit qu'il ne voulait pas de Ros de la Grange, je sais pas pourquoi, parce que dans toutes les boîtes, il y a des tas de gens qui ont des tas de défauts et les patrons ne sont pas forcément au courant, sauf si on cafte. De là à penser que, pour placer un copain, on ait pu suggérer au patron que Ros de la Grange ne faisait pas l'affaire, moi je suis prête à franchir le pas, et je trouve qu'il y a des débordements antistatutaires. Vous savez, je vais vous dire un truc, quand, dans un syndicat, on commence à faire du mal aux gens, les syndiqués n'ont plus confiance et je pense qu'on est dans cette situation, le syndicat n'est pas là pour faire du mal à Dufond, à Ros de la Grange, ni à qui que ce soit d'autre, si le syndicat commence à faire du mal aux gens, il faut changer de comité syndical. Je pense que le syndicat est en grand danger. Avec les tentatives de Rousseau pour augmenter le pouvoir du comité syndical, alors que jusquelà, ce qui fait notre charme c'est que l'assemblée générale est décisionnaire et on sait que sa bande, jadis, a essayé de faire un putsch au syndicat, et c'est la même bande, alors maintenant je vous demande de déchiffrer ça sans que je sois obligée d'en dire plus.

René Berthier. - Ce n'est pas la direction de l'Huma qui a demandé à notre secrétaire de dégager Ros, c'est notre secrétaire qui a demandé à l'Huma, c'est sur la foi de ce qu'a dit à la direction de l'Huma Eric Moreau que la direction de l'Huma a dit OK parce qu'il est de tradition que les directions des entreprises de presse acquiescent aux mouvements de personnels décidés par le secrétaire. Deuxième point, Pascal Turpin, président de la Sacijo, que Moreau affirme avoir vu. Turpin lui a certainement dit que Ros pouvait faire des services résiduels, mais je l'ai rencontré moi-même, on se connaît depuis longtemps. Je lui ai posé deux questions : est-ce qu'il est possible de faire travailler Ros la Grange au JO? Il m'a dit: « Non, c'est impossible. »

Deuxième question : est-ce qu'il aurait été possible à un moment donné de l'insérer parmi les suiveurs attitrés du *JO*, il m'a dit oui, avant le 4 octobre, parce que le 4 octobre a été signé un accord qui déterminait des listes et si le secrétaire me l'avait demandé, je

l'aurais mis sur une liste. La question aurait pu être réglée de cette manière. Il m'a affirmé que, actuellement, c'est impossible. Il y a simplement au *JO* quelques services par-ci, par-là.

Eric Moreau. – Il y a actuellement 1,69 service par jour assuré par 3 correcteurs qui peuvent être 4. On commence par quelque chose.

Maintenant, sur la victime Dufond. Je ne suis pas d'accord. Ce qui a été reproduit sur le « merdoduc » le 19 novembre par Monthureux et qu'a écrit Dufond est ignoble. Dufond attaque de manière ignoble deux de ses collègues du cassetin de l'Huma. C'est sur Internet. Je ne relirai pas ce qu'il a écrit. Pour les correcteurs aussi, les mots ont une importance. Les lyncheurs virtuels n'ont rien à envier aux lyncheurs réels. Ils finissent par se p(r) endre le cou avec leurs cordes. Monthureux a balancé sur le « merdoduc » les propos ignobles de Dufond qui s'est juste trouvé gêné que ce soit du coup rendu public. En partant de chez lui à Drancy pour aller à l'Huma à Saint-Denis, Dufond doit croiser quelques miroirs sur son chemin, mais ce qu'il a écrit et qui a été rendu public par Monthureux ne le gêne pas outre mesure. À la dernière réunion, Chanliaud est monté à la tribune pour excuser Dufond. Il se permet d'excuser Dufond en lieu et place de ceux qui ont été visés par

Dominique Ros de la Grange. – Ils devraient me remercier, je suis leur unique activité syndicale, mon lynchage est leur unique activité syndicale, mon démembrement, le fait d'inventer le béton pour me mettre autour des pieds pour me jeter dans le canal, tous les crapauds qui sortent de la bouche de Rousseau, ça fait des mois que ça dure.

Lionel Rousseau. – On essaie de te placer!

Dominique Ros de la Grange. -

En deux mots, la version paranoïaque de la chose, je vais vous la donner. Au mois de mai, il y a Moreau qui débarque dans le cassetin de *l'Huma* et qui dit : « On va remettre tout ça en ordre. » A l'époque, au placement, il y a malheureusement notre camarade Catherine Renouf qui s'est rendu compte qu'elle était embarquée dans un drôle de machin, à ce moment-là,

ils décident qu'ils vont me virer, ils vont faire un truc où ils vont mettre le fait que, après, ils vont me piétonner à l'Equipe. D'abord, ils ont viré Corto, mais à Corto, ils ont proposé une compensation pour qu'il ferme sa gueule, ils l'ont mis à la Tribune. Ils ont casé Lefèvre, sans aucune concertation, les piétons de l'Huma ne savaient pas que Lefèvre était piétonné. Renouf est très clairement en cause, c'est votre alliée objective. Et comme Moreau joue aux dames, c'est son grand jeu à Moreau, c'est un expert, parce que Renouf, au moment où elle monte le plan avec Moreau et aussi avec Elisabeth Proust qui, elle, va être dans leur ligne de mire pour finir par payer tous les pots cassés, parce que c'est ça le plan, c'est faire payer le vidage de Ros par Proust en disant que c'est Proust qui n'a pas trouvé de boulot pour Ros.

Mais Ros, il n'y a pas besoin de lui trouver de boulot, tous les secrétaires au placement des trois dernières années peuvent attester que je ne dépendais plus du placement, donc les arguties de Rousseau qui durent pendant des heures sur elle avait tant de services, qui s'occupe de ma vie, de savoir si ma grand-mère faisait du vélo, qui dégoise sur mon compte depuis des mois, ca, ce préjudice, je te le dis à toi personnellement, on va s'en occuper, ainsi que mon cher secrétaire, Eric Moreau, pour qui j'ai une sympathie cinématographique qu'il ne peut pas imaginer, malheureusement, mais qui, sur ce coup-là, est dans ma ligne de mire.

Parce que de deux choses l'une, soit c'est l'Huma et ca relève des prud'hommes, où est-ce qu'on a vu qu'un employeur, sous prétexte qu'on était en presse, avait le droit de dire : je veux plus de toi sans même se concerter avec lui, où on a vu ça, où on a vu qu'un comité soutenait une position de ce genre, ça, ça ne se passera pas si c'est ça. Et le deuxième cas, si c'est vous, ça ne se passera pas non plus parce que du strict point de vue de nos statuts, virer quelqu'un qui appartient à une équipe depuis trois ans, rien n'est respecté. Alors tu peux dire après, on va lui donner, elle est très rétive, tu peux raconter n'importe quoi, tu vois bien au boulot que tu dis n'importe quoi, tu vois bien ta position. Ta couverture juridique, c'est comme les mafieux, d'ici peu, on espère que les camarades auront la lucidité de te virer, ça sera déjà ça

Le président. – Donc, on va passer au vote de la motion de René Berthier sur la réintégration de Ros. Qui est pour ? 35. Contre : 1. Abstentions : 4. Donc la réintégration est effective. Nous venons de clore l'assemblée générale extraordinaire. Nous allons voter le compte rendu de la précédente assemblée générale.

Frank Leclercq. – L'approbation du compte rendu de la précédente assemblée générale qui vous est demandée est en réalité l'approbation des censures exercées par le comité sur des interventions à la tribune ; une a été intégralement censurée, une autre partie a été réécrite, celle de Mikel Lapeyre. C'est donc pour ou contre la censure que vous allez devoir maintenant vous exprimer.

règlement intérieur de nos statuts à la page 42 précise que, dans les articles et donc les comptes rendus de l'assemblée générale et de comité, les insultes ne peuvent avoir cours. Il y a une certaine perversion à vouloir faire publier dans *Cantonade* des insultes. La publication d'insultes dans le bulletin du syndicat a un objectif précis : nuire au syndicat. Je suis le directeur de publication du bulletin et j'entends m'opposer à cette perversion.

Le président. – Sur l'adoption du PV de l'assemblée précédente, qui vote pour ? 2. Contre ? 18. Abstentions ; 2. Donc, le PV n'est pas adopté.

Rapport de la commission de contrôle

Comptes annuels 2006

La commission de contrôle s'est réunie le jeudi 8 mars 2007.

En préalable, la commission de contrôle fait remarquer que le cahier de souches attestant la concordance des règlements et des factures a manqué pour les treize dernières factures datées de janvier 2007 jusqu'à ce jour.

En préambule, la commission de contrôle tient à rappeler le constat déjà établi par elle le 13 décembre 2006 au sujet des factures manquantes :

– Concernant le chèque n° 6 416 386, établi le 2 août 2006, d'un montant de 150 euros, pour l'achat d'une couronne mortuaire à l'attention de notre camarade Jacques Bleibtreu décédé.

Ce chèque a bien été débité. Il manque la facture.

- Concernant le chèque n° 6 416 399, établi le 10 octobre 2006, d'un montant de 1 852 euros.

Ce chèque a été établi par le secrétaire délégué, Eric Moreau, à l'attention de la section des imprimeurs rotativistes en remboursement de la quote-part liée aux frais de l'Inter que la section des imprimeurs rotativistes avait avancée au Syndicat des correcteurs et, à ce jour, il n'a pas été débité. Comme Eric Moreau dit avoir égaré ce chèque, dans ce cas il faut faire opposition auprès de la banque.

_ Concernant le chèque n° 6 416 400, établi le 23 octobre 2006, d'un montant de 400 euros, à l'attention du cabinet d'avocats Lyon-Caen. Ce chèque a bien été débité. Il manque la facture.

Enfin la commission de contrôle prend acte de la réception d'une facture détaillée, pour provisions, émanant de M^e Lejard, requis pour assurer la défense du camarade délégué syndical à *l'Argus*.

Vérifications des factures du 14 décembre 2006 au 8 mars 2007.

Concernant le chèque n° 641 63 87, établi le 18 décembre 2006, d'un montant de 1 165 euros pour l'achat d'un matériel d'enregistrement, la commission de contrôle observe que son coût est peut-être inutilement élevé. Et ce d'autant plus que ce matériel n'a pas été opérationnel pour l'AG prévue en décembre (et qui s'est de fait tenue en janvier) et qu'il a fallu se procurer un magnétophone afin d'enregistrer les débats, lequel magnétophone a été acquis pour la somme plus raisonnable de 59,18 euros. Dans tous les cas, la commission de contrôle insiste sur la nécessité impérative que ce matériel « de pointe » reste définitivement à disposition du Syndicat des correcteurs.

Fait à Paris, le 8 mars 2007 Pour la commission de contrôle Joël Quéré, Stefan Viaux-Peccate La convocation de notre AG élective dès le mois de mars a pris de court le cabinet comptable, plus habitué à dresser le bilan en avril ou en mai. Il n'est donc pas certain, au moment d'expédier ce numéro de Cantonade, qu'y figurent les comptes sous forme de tiré-à-part et mon propre rapport. Si tel n'était pas le cas, ces documents feraient l'objet d'un envoi ultérieur aux syndiqués.

> Le trésorier, Stéphane Violet

MOTION 1

Texte et motion présentés par Alain Denizo

Quelques considérants pour une motion

Il est grand temps qu'une nouvelle équipe arrive à la direction du syndicat et s'attache à défendre les correcteurs et leur syndicat, à mettre tout en œuvre pour discuter avec les syndicats du Comité inter de la coordination des revendications et des actions. Une équipe qui informerait régulèrement les syndiqués, qui les réunirait pour qu'ils puissent décider, qui respecte ce qui est voté en assemblée.

La dernière assemblée a voté à une large majorité un mandat pour « une reprise des discussions entre les syndicats composant l'actuel Comité intersyndical du Livre parisien », « la liberté de discussion et la démocratie syndicale contre les oukases et injonctions pour étudier les moyens de rétablir la coordination des syndicats contre les patrons », ajoutant « que le Syndicat des correcteurs CGT a toujours vocation à représenter les intérêts des correcteurs, solidairement avec les salariés des autres catégories ». Certains camarades considèrent que le vote exprimé à cette occasion n'aurait pas grande valeur sous différents prétextes ou arguties. C'est une position dangereuse pour la démocratie syndicale : le syndicat, ce sont d'abord les syndiqués, et ce sont eux qui doivent avoir les moyens de discuter puis de décider par le vote. Pas de sauveur suprême, pas de syndiqué dont la voix vaudrait plus que celle d'un autre, pas de grandes théories qui vaudraient plus qu'un vote des syndiqués...

Oui, nous devons discuter librement entre nous et avec nos camarades du Comité inter, car nous avons gagné avec eux les conventions et le statut, et que nous sommes tous fédérés à la Filpac et confédérés.

Oui, nous devons coordonner nos efforts, nos revendications, nos actions contre les prétentions patronales, mais encore une fois cela ne signifie ni intégration forcée ni dissolution de notre syndicat.

Que les camarades du Comité inter nous expliquent en quoi le maintien du Syndicat des correcteurs serait un obstacle à « présenter un front unique [...] en vue de coordonner et de décider des orientations, tant sur le plan revendicatif que sur le plan de l'action et des luttes » (projet de règlement). Pourquoi un règlement d'une Union de syndicats devrait-elle consacrer la disparition d'un syndicat ?

Motion

L'assemblée générale des correcteurs réunie le 31 mars 2007 mandate le nouveau comité syndical issu des élections pour qu'il se réunisse avec les syndicats du Comité inter dans les plus brefs délais et engage les discussions nécessaires pour assurer la coordination des revendications et des actions contre les prétentions patronales. Elle demande au comité de soumettre à la discussion des syndicats du Comité inter le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT DE L'UNION DES SYNDICATS DE L'IMPRESSION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'ÉDITION

PRÉAMBULE

Pour répondre aux évolutions des secteurs de la presse, du labeur et de la communication et mettre fin a la division entre les différents syndicats et sections professionnelles du CILP, sont proposées les modifications du règlement du Comité Inter détaillées ci-après, afin de constituer une Union regroupant les syndicats SIP, Info'com, Syndicat des correcteurs et le bureau parisien du Syndicat des cadres et des techniciens du Livre, les parties prenantes respectant les champs de syndicalisation de chacun. Les syndicats partenaires conviennent d'en fixer le rythme, les modalités et le contenu revendicatif. La recomposition de notre structure de coordination régionale passera par la voie du dialogue et de la décision collective, avec pour visée, au terme d'une période de transition qui ne pourra pas excéder un an, la création d'une Union de syndicats de métier et de filières de métiers dédiés a la défense des qualifications et des cadres conventionnels communs ou spécifiques à chacun d'entre eux. La diversité et la particularité des métiers qui concourent à la fabrication de la presse quotidienne nationale invalident la volonté des représentants du CILP, telle qu'elle s'est exprimée en 1989, d'opérer l'unification des syndicats parisiens dans une entité appelée syndicat unique, qui ne répond objectivement ni aux enjeux d'aujourd'hui ni à une efficacité syndicale renforcée. Il convient cependant, à la lumière des insuffisances et des échecs passés, de bâtir une coordination rénovée sur la base des différents secteurs, métiers et filières de métiers, dans le but d'élaborer une politique syndicale à même de contrecarrer les offensives du patronat de la presse, du labeur et du secteur de la communication. Le présent règlement prend en compte la position exprimée par les représentants du SGLCE, qui refusent la mise en œuvre d'une structure de coordination de syndicats conservant leur pleine autonomie de décision et de gestion. Si cette position venait à évoluer, les représentants de l'Union des syndicats examineraient les conditions d'intégration du SGLCE.

ARTICLE PRÉLIMINAIRE

Les organisations syndicales parisiennes du Livre (SIP, Info'com, Syndicat CGT-SPPS, Syndicat des correcteurs, Bureau parisien des cadres) affiliées à la Filpac-CGT, considérant l'identité de leur rôle dans le domaine de l'activité syndicale et partant de la nécessité de présenter un front unique, sont regroupées dans l'Union, en vue de coordonner et de décider des orientations, tant sur le plan revendicatif que sur le plan de l'action et des luttes. Au terme d'une période transitoire de douze mois, mise à profit pour mettre à plat les différends et dessiner collectivement les contours, le mode organisationnel et les plates-formes revendicatives propres à chaque secteur identifié dans le préambule, sera constituée entre eux une Union syndicale. Pendant la période transitoire, la coordination sera assurée selon les modalités du règlement du Comité intersyndical en vigueur. Sous réserve que la proposition susmentionnée soit acceptée, la composition et le fonctionnement de l'Union pourraient se décliner ainsi.

Pour information

LE PROJET DE RÈGLEMENT DE L'UNION DES SYNDICATS DE L'IMPRESSION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'ÉDITION PROPOSÉ PAR LE COMITÉ INTER

PRÉAMBULE

Pour répondre aux évolutions des secteurs de la presse, du labeur et de la communication et mettre :fin a la division entre les différents syndicats et sections professionnelles du CILP, sont proposées les modifications du règlement du Comité inter détaillées ci-après, afin de constituer une Union. Celles-ci s'inscrivent pleinement dans le projet de réorganisation dit des trois syndicats de filières de métiers (impression, sièges éditoriaux et distribution). Elles visent en outre à en fixer le rythme, les modalités et le contenu revendicatif. La recomposition de notre structure de coordination régionale passera par la voie du dialogue et de la décision collective avec pour visée, au terme d'une période de transition, qui ne pourra pas excéder un an, la création d'une Union de trois syndicats de filières de métiers dédiés a la défense des qualifications et de leurs cadres conventionnels. La diversité et la particularité des métiers qui concourent à la fabrication de la presse quotidienne nationale invalident la volonté des représentants du CILP, telle qu'elle s'est exprimée en 1989, d'opérer l'unification des syndicats parisiens dans une entité appelée syndicat unique, qui ne répond objectivement ni aux enjeux d'aujourd'hui ni à une efficacité syndicale renforcée. Il convient cependant, à la lumière des insuffisances et des échecs passés, de bâtir une coordination rénovée sur la base des différents secteurs et filières de métiers. dans le but d'élaborer une politique syndicale à même de contrecarrer les offensives du patronat de la presse, du labeur et du secteur de la communication. Le présent règlement prend en compte la position exprimée par les représentants du SGLCE qui refusent la mise en œuvre d'une structure de coordination de syndicats de l'édition, de l'impression et de la distribution. Si cette position venait à évoluer, les représentants de l'Union des syndicats examineront les conditions d'intégration du SGLCE.

ARTICLE PRÉLIMINAIRE

Les organisations syndicales parisiennes du Livre (SIP, Info'com, Syndicat CGT-SPPS, Syndicat des correcteurs, Bureau parisien des cadres) affiliées à la Filpac-CGT, considérant l'identité de leur rôle dans le domaine de l'activité syndicale et partant de la nécessité de présenter un front unique, sont regroupées dans l'Union, en vue de coordonner et de décider des orientations, tant sur le plan revendicatif que sur le plan de l'action et des luttes. Au terme d'une période transitoire de douze mois, mise à profit pour mettre à plat les différends et dessiner collectivement les contours, le mode organisationnel et les plates-formes revendicatives propres à chaque secteur identifié dans le préambule, seront constitués trois syndicats de filières de métiers chapeautés par l'Union. Pendant la période transitoire, la double appartenance syndicale sera la règle. Sous réserve que la proposition susmentionnée soit acceptée, la composition et le fonctionnement de l'Union pourraient se décliner ainsi à titre provisoire puis définitif : (...)

Pour mémoire

Il y a 10 ans...

Déclaration du 14 avril 1997 face aux divisions du Syndicat général du Livre qui devaient conduire nos camarades rotativistes

à « construire dans la CGT un projet d'union syndicale avec les sections Paris diffusion presse (PDP), Routage expédition communication (REC) et le Syndicat des correcteurs »

Le comité syndical du Syndicat des correcteurs, réuni le lundi 14 avril, a examiné avec attention les déclarations des uns et des autres. Subissant de plein fouet les conséquences des dysfonctionnements d'un syndicat du Comité inter, il n'est pas pour autant dans son intention de prendre le parti de tel ou tel dans cette affaire.

En revanche, il tient à réaffirmer solennellement :

- qu'il entend rester maître de ses décisions, de son orientation et répondre seul au nom de ses mandants :
- qu'il met en garde tous ceux qui voudraient lui imposer, sous une forme ou une autre, un fonctionnement de syndicat unique en région parisienne;
- qu'il sera du côté de tous ceux syndicats ou catégories dont l'objectif affirmé est de défendre la pérennité de la coordination de syndicats qu'est et doit rester le Comité inter et s'opposera avec la plus grande fermeté à toute tentative, fût-elle avec une complicité patronale, de lui substituer une autre instance, prétendument représentative.

MOTION 2

Présentée par : Annick Bouffard, Denis Delafoy, Nadine Deschamp, Patrice Gauthier, Sylviane Guillet, Claire Labati, Chaâbane Lakel, Bachir Medjahed, Bruno Monthureux, Isabelle Saliba, Michel Simongiovanni, Nathalie Turcovich.

Le comité nouvellement élu est mandaté pour :

- inscrire le Syndicat des correcteurs dans le projet de l'Inter en acceptant la période transitoire d'un an pendant laquelle la double appartenance avec Info'com sera de mise;
- négocier durant cette période des garanties de représentativité, qualification et formation des correcteurs, et tout autre point qui paraîtrait nécessaire ; et ce, faisant publicité de ces démarches ;
- au bout de la période transitoire d'un an, convoquer une assemblée générale extraordinaire pour que celle§ci se prononce sur l'engagement ou non du Syndicat des correcteurs dans ce projet;
- poursuivre et consolider le dialogue engagé avec le SNJ-CGT.

Tribune libre

Une motion adoptée par une assemblée souveraine constitue un mandat, qui est celui de toutes les instances du syndicat

Jacques Dumeunier

Cet article reprend la dernière livraison de la discussion que je mène depuis quelque temps sur le « merdoduc » avec le camarade Monthureux. Les syndiqués qui ne disposent pas de ce moyen de diffusion de la pensée (sic) pourront donc prendre connaissance de mes positions en réponse à celle du camarade à la lecture de l'organe officiel du syndicat. De même qu'ils pourront y lire ensuite ma répartie à une interpellation du « professeur Berthier ».

Cher camarade Monthureux,

On dit souvent que de la discussion jaillit la lumière. En tout cas de celle que nous menons depuis un certain temps sortent des éclaircissements.

Ainsi donc, la construction dont tu nous faisais part concernant ledit syndicat de l'édition qui pourrait assurer la défense des intérêts matériels et moraux des correcteurs n'émane pas de ses promoteurs, mais des « conditions » que toi, camarade Monthureux, tu mettrais à ta participation. Cela méritait d'être précisé, car ce n'est pas ce que j'avais compris— et probablement aussi beaucoup de lecteurs du « merdoduc »...

Reprenons donc.

Tu dis : « Je parle du syndicat de l'édition et tu réponds Info'com, je ne vois pas les choses ainsi. Ce projet est celui de l'Inter et c'est dans ce cadre que nous trouverons les garanties nécessaires. » Ainsi le « Syndicat de l'édition et Info'com ne seraient pas la même chose ? C'est ton avis, mais pas celui du camarade Peyrade et de ses partisans, dont tous les écrits témoignent du contraire, et je ne crois pas t'offenser en disant que leur avis pèse d'un autre poids que le tien.

Donc, selon toi – et non selon les responsables d'Info'com. car je n'ai jamais rien lu de cette sorte dans leur prose - les intérêts des correcteurs pourraient être pris en charge dans Info'com, pardon, par le « syndicat de l'édition », par « une commission de correcteurs des sièges éditoriaux regroupant la presse quotidienne payante et gratuite et la périodique, une commission des correcteurs de l'édition et de la communication (boîtes de pub, etc.) et une commission pédagogique des correcteurs ayant en charge la formation ». Tu précises plus loin que « ce sont les correcteurs élus de chaque secteur qui auront la charge de négocier ès qualités ». Et encore : « Les commissions des correcteurs et chaque bureau élu auront pour mission de garantir à nos camarades la défense de leurs intérêts généraux de salariés et leurs intérêts particuliers, solidairement avec les autres syndiqués du syndicat de filière de métiers (c'est moi qui souligne) et l'Union syndicale des trois syndicats. »

Il serait donc possible et acceptable que les intérêts généraux de salariés et les intérêts particuliers de correcteurs de nos camarades soient défendus « solidairement avec les autres syndiqués », mais seulement dans le cadre du « syndicat de filière de métiers » ? Et il ne serait pas possible de les défendre « solidairement avec les autres syndiqués » en

gardant notre propre syndicat et eux le leur, ou les leurs ? Car, j'insiste, le fonctionnement de tes commissions et de leurs bureaux élus qui négocieraient pour les correcteurs « ès qualités », cela « ressemble furieusement à un syndicat ». Sauf que :

 des commissions ne sont pas un syndicat, ce sont des organismes subordonnés à la direction d'un syndicat;

- jamais on n'a pu entendre ou lire une quelconque allusion à un tel type d'autonomie pour les « métiers de la filière » dans le « syndicat de filière de métiers » que, quoi que tu en dises, se veut Info'com!

On n'a pas pu ni l'entendre ni le lire parce que le « projet Info'com » est basé sur la fusion des « métiers de la filière ».

Et tu ne m'as toujours pas dit où tu as pris qu'Info'com-quin'est-pas-le-syndicat-de-l'édition était « contre la séparation conventionnelle des SR et des rédacteurs » et pour « la défense des qualifications ». Peyrade te l'a dit, mais où l'a-t-il écrit? Alors que toutes les publications d'Info'com témoignent du contraire, c'est-à-dire d'une volonté de détacher les secrétaires de rédaction (les technico-rédactionnels) des rédacteurs (les écrivants) pour y faire son nid. De syndiquer – vaste programme ! – les premiers, cantonnant le SNJ dans les seules rédactions et dans l'audiovisuel.

Parler dans ces conditions de « bâtir de nouvelles qualifications », cela ne mange pas de pain, surtout quand, j'insiste, on fait silence sur celles qui existent et qu'il faut défendre, dont celle de correcteur!

Tu me dis que, contrairement à ce que je pensais en lisant ton texte précédent, tu « n'ignorais rien, en l'écrivant, des résultats de l'assemblée, du vote de la motion Denizo ».

Pourtant, tu ne sembles pas même le « prendre en compte » et ce qu'il signifie : le peu de confiance, c'est le moins que l'on puisse dire, des correcteurs en la capacité d'Info'com ou d'un « syndicat de l'édition » à les défendre, eux et leur métier ; mais, à l'inverse – malgré la faillite de sa direction quant à l'information sur son activité, son absence totale d'appel à la mobilisation des syndiqués pour appuyer les négociations, et les dénigrements de l'extérieur et de l'intérieur – leur attachement à leur syndicat en « réaffirmant que le Syndicat des correcteurs CGT a toujours vocation à représenter les intérêts des correcteurs, solidairement avec les salariés des autres catégories, dans le cadre de sa pleine autonomie de décision et de gestion ».

Le syndicat, ce sont les syndiqués. On n'ira nulle part contre leur volonté, sinon ils iront ailleurs.

Car le « projet Info'com », qui n'a jusqu'à présent attiré que les syndiqués de la CSTP – sinon cela se saurait –, porte en lui la disparition de la CGT des entreprises éditoriales, même avec le « soutien de l'Inter ».

Pour conclure, je suis au moins d'accord avec toi sur le point suivant : « Inscrire les correcteurs dans le projet de l'Inter, exiger et obtenir des garanties nécessaires à la défense de nos intérêts particuliers », mais *en associant librement notre* syndicat avec les autres syndicats de la filière pour défendre notre métier. Avec notre syndicat gardant sa « souveraineté », comme tu le dis si bien, et qui ne sera pas « que de papier » dès lors qu'elle continuera à s'exercer « dans l'orbite de l'Inter ».

Avec mes meilleures salutations. Jacques Dumeunier

Cher camarade Berthier,

La « motion Denizo », comme tu dis, n'existe pas : il y avait, avant l'assemblée du 27 janvier, un «projet de motion présenté par Alain Denizo». Ce projet ayant été adopté – et à une large majorité –, il est devenu la motion de l'assemblée du 27 janvier (tout comme le projet de motion présenté par plusieurs correcteurs, dont moi-même, à l'assemblée de juin dernier n'est pas la « motion Dumeunier », mais la motion adoptée par l'assemblée du 24 juin).

Une motion adoptée par une assemblée souveraine constitue un mandat, qui est celui de toutes les instances du syndicat. D'accord ou pas, ce mandat, en toute démocratie, «vide», comme tu le dis, ou pas, doit être rempli.

Alors, je te le demande : oui ou non, es-tu pour le respect de ce mandat ? oui ou non, es-tu pour que le comité l'applique ? oui ou non, es-tu pour que les syndiqués interviennent pour qu'il soit respecté ?

Et, question subsidiaire: sur quel mandat vas-tu rencontrer à nouveau, avec d'autres syndiqués, des responsables du Comité inter? Quelle position allez-vous y défendre devant eux? Le «rétablissement du fonctionnement de la coordination des syndicats contre les patrons», oui ou non? Dans le respect du troisième point de ladite motion, qui « réaffirme que le Syndicat des correcteurs CGT a toujours vocation à représenter les intérêts des correcteurs, solidairement avec les salariés des autres catégories, dans le cadre de sa pleine autonomie de décision et de gestion», oui ou non? Ou à l'inverse, allant contre la volonté exprimée, allez-vous vous engager dans une discussion qui doit aboutir à sa dissolution dans un « syndicat de l'édition », comme y mène inéluctablement le « projet d'union syndicale » qui circule sur Internet?

Je ne puis imaginer que vous puissiez faire fi de la position de l'assemblée qui s'est prononcée statutairement – comme tu ne peux faire autrement que de l'admettre – pour, je le rappelle, « mandater le comité syndical pour qu'il :

1- S'adresse solennellement au Syndicat des imprimeries CGT afin que soit organisée sous son égide une reprise des discussions entre les syndicats composant l'actuel Comité intersyndical du Livre parisien;

2- Fasse prévaloir la liberté de discussion et la démocratie syndicale contre les oukases et injonctions pour étudier les moyens de rétablir la coordination des syndicats contre les patrons ;

3– Réaffirme que le Syndicat des correcteurs CGT a toujours vocation à représenter les intérêts des correcteurs, solidairement avec les salariés des autres catégories, dans le cadre de sa pleine autonomie de décision et de gestion.

Déclaration de Mikel Lapeyre

1. Les correcteurs du *Parisien*, dont B. Monthureux notoirement, sont à Info'com. Ils ne sont plus au syndicat et ne peuvent donc présenter une motion à la prochaine AG. 2. Ladite motion, présentée par les signataires du *Parisien*, est antistatutaire puisqu'elle demande la modification des statuts (double appartenance avec Info'com). Or ce n'est pas de cette façon que les statuts peuvent être modifiés.

3. Je ne participerai pas à la formalisation de ce putsch rampant qui dure depuis 6 mois et dont une partie du comité s'est rendue complice, en dépit des motions adoptées aux AG.

4. Sans une confirmation nette du comité d'accepter ou de refuser que des gens qui ne sont notoirement plus dans le syndicat proposent des motions dans *Cantonade*, je refuse de prendre la responsabilité de participer à cette publication. Publication qui, pour moi, revient à une tromperie envers les syndiqués.

Mikel Lapeyre Bureau syndical, le 3 mars 2007

Tribune libre

Nathalie Turcovich

Chers camarades.

A y regarder de près, le « début de parcours » de Mikel Lapeyre constitue une indication claire de ce qui est à l'œuvre actuellement : les appels à peine voilés à l'attente d'un « avenir radieux » et l'abandon sans contrepartie du « boulet » trivial de la liste des permanents annexée au Recapp, revendiqués avec fierté, ramènent à un Disneyland du syndicalisme, lequel sacrifie une réalité bassement matérielle au profit des délires révolutionnaires d'une minorité prétendument éclairée - qui, de ce fait, ne consulte ni n'informe personne.

Cette prétention a amené notre comité à, en quelque sorte, proclamer l'autonomie du Syndicat des correcteurs - encore une fois, l'histoire du syndicat réécrite par Lionel Rousseau, où l'Inter joue l'Arlésienne, est suffisamment éclairante à cet égard.

Conséquence déjà très pratique de cette aberration : la réalisation des craintes, parfaitement légitimes, de voir des accords négociés titre par titre. C'est le prix à payer pour l'absence totale d'un projet cohérent avec le SNJ-CGT.

Conserver coûte que coûte - et ça coûte ! - le Syndicat des correcteurs n'est pas une solution à long terme, surtout si on l'envisage d'un point de vue défensif.

On nous dit que la correction n'est pas menacée dans les rédactions. Certains sautent trop rapidement à la conclusion suivante : le Syndicat des correcteurs n'est donc pas appelé à disparaître. Où est le lien logique? Quel épisode de l'histoire du syndicat a jamais démontré qu'un accord de participe passé a un jour tenu les patrons en respect? Que ceux-ci reconnaissent notre métier n'implique pas qu'ils tiennent particulièrement à ce que ce soit les adhérents du SDC qui l'exercent - et encore moins aux conditions dans lesquelles ils le font en quotidienne.

Le Syndicat des correcteurs a conclu un marché de dupes avec le SNJ-CGT dont on commence à voir le fond : vous nous garantissez l'autonomie du syndicat, on recase les vôtres. En voilà une bonne affaire!

Le SNJ-CGT n'est pas représenté en quotidienne, le Syndicat des correcteurs ne l'est pas en périodique - à de très rares exceptions près. Alors que notre comité permet au patronat de recycler des sureffectifs « journalistes » au détriment des permanents listés de l'accord Recapp, force est de constater que nous perdons d'un côté ce que nous ne rattraperons donc... nulle part.

Je ne vois pas que ça puisse être d'un profit quelconque pour les correcteurs - sans même parler des domaines sinistrés de l'édition ou de la périodique, dans lesquels le SNJ-CGT n'est certainement pas en mesure de nous obtenir quelque qualification que ce soit.

Décider de s'inscrire dans le projet de l'Inter ne contrevient pas au vote de la motion du 27 janvier : pendant un an, le Syndicat des correcteurs restera juridiquement autonome et le travail principal du prochain comité consistera à négocier toutes les garanties nécessaires au sein de l'Inter. C'est ensuite en toute autonomie encore qu'il décidera en AG, au bout de cette année, de s'associer ou non à cette réorganisation du rapport de forces dans la presse. Au vu du bourbier dans lequel nous pataugeons depuis

deux ans, si les correcteurs, leur « esprit », ne devaient pas non plus survivre dans la nouvelle mouture de l'Inter, il faudra bien en tirer les conséquences.

Salut et fraternité

Que vive Oaxaca!

Déclaration du Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction CGT-

Le 14 juin 2006, le gouverneur de l'État d'Oaxaca au Mexique envoie ses nervis afin de réprimer le mouvement de protestation des travailleurs de l'éducation, en grève depuis plusieurs semaines et qui occupent le centre de la ville pour réclamer une amélioration de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations. Devant la violence de la répression, une grande partie de la population se soulève pour soutenir les instituteurs et exiger la démission du gouverneur assassin et corrompu Ulises Ruiz.

Peu après, l'Assemblée populaire des peuples d'Oaxaca (Appo) voyait le jour sur la base d'une libre association horizontale d'organisations diverses, auxquelles sont venues se joindre de nombreuses communautés indigènes de l'État, des délégués de quartiers et de barricades... Pendant presque cinq mois d'insurrection, la Commune d'Oaxaca a vécu débarrassée de ses caciques, de ses businessmen, de ses politiciens véreux et de leur police. Pendant presque cinq mois, la pratique de la solidarité et de la démocratie directe au quotidien a permis à la population de repousser les attaques des paramilitaires et d'exprimer son rejet d'une vie à genoux sous le diktat du capital mondialisé et de ses

Fin octobre 2006, plus de 3 000 éléments de la PFP (Police fédérale préventive), épaulés par les hommes de main d'Ulises Ruiz, parviennent à pénétrer dans la ville et commencent leurs basses œuvres dans une cité transformée en champ de bataille. Matraquages, énormes quantités de gaz lacrymogène, enlèvements suivis de disparitions, tirs à balles réelles, violences sexuelles, tortures, déportations dans des prisons de haute sécurité... se succèdent et écrasent l'insurrection avant qu'elle s'étende au-delà des frontières de l'État. Selon un bilan provisoire, 23 personnes ont perdu la vie, victimes de la répression et des coups de main.

Mais l'Appo est toujours debout et Oaxaca ne sera plus jamais la même! Dans les campagnes, des communes libres se créent... El pueblo no se rinde.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction – SDC Filpac CGT – salue la lutte exemplaire des travailleurs de l'éducation et de la population d'Oaxaca, et exprime sa solidarité en octroyant une aide financière de 1 500 euros au Comité des familles et amis des disparus, assassinés et prisonniers politiques d'Oaxaca (Cofadappo).

Les représentants du Comité des familles et amis des disparus, assassinés et prisonniers politiques d'Oaxaca (Cofadappo) vous remercient pour l'intérêt que vous lui portez ainsi que pour votre précieuse participation financière en direction de nos camarades détenus dans les différentes prisons de l'État d'Oaxaca, et plus particulièrement pour faire face aux cautions. Je vous informe que les 1 500 euros seront exclusivement utilisés à ces fins.

Nous vous remercions de nous aider à rompre le silence sur la situation de répression dans laquelle nous vivons actuellement. Le gouvernement d'Oaxaca continue toujours de perpétuer ses méfaits et les atteintes à l'intégrité physique et morale de notre peuple. Dans l'attente de vos nouvelles. María del Socorro Cruz Alarcón, trésorière du Comité.

El silencio susurra a mis oídos un consejo, realeza de mis noches son sus palabras, espinas impregnadas de sabiduría endulzada, la vida escribe paso a paso una leyenda olvidada en rastros dejados en la arena besada por el viento solano solloza un amor eclipsado bajo una lágrima enamorada

Dans l'oreille, le silence me murmure un conseil, Ses paroles, reines de mes nuits, Sont des épines distillant un doux savoir. La vie écrit pas à pas Une légende oubliée. Dans les traces laissées sur le sable Que le vent du soleil caresse, Sanglote un amour dissimulé Sous une larme amoureuse.

Esperanza Ofelia Robles Cruz du Cofadappo.

Lutte des sans-papiers

Déclaration du Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction CGT-Filpac

Le Syndicat des correcteurs CGT appelle à la solidarité avec les sans-papiers du 9° Collectif qui se sont réfugiés à la Bourse du travail depuis le 10 février pour « alerter l'opinion au sujet des rafles que subissent quotidiennement les sans-papiers et peser sur le débat politique ».

Cette action n'est pas dirigée contre les syndicats. Au contraire, comme le souligne le 9° Collectif, « les syndicats ouvriers sont nos alliés, nos soutiens naturels, nous sommes sûrs que notre présence ici permettra de tisser des liens, de renforcer la solidarité. Par un lien de lutte et d'échange, cette salle historique retrouve sa vocation d'origine ».

C'est donc bien pour renouer avec le rôle historique des Bourses du travail que les sans-papiers y sont présents, il s'agit en effet d'un refuge naturel des plus opprimés et d'un lieu de solidarité et de confrontation fraternelles entre travailleurs en lutte.

Venez les soutenir, venez débattre. Toute présence est importante.

Arrêt immédiat des rafles!

Régularisation de tous les sans-papiers!

Communiqué du 9° Collectif

Depuis le samedi 10 février, le 9° Collectif s'est réfugié à la Bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau, métro République.

Le 9° Collectif souhaite alerter l'opinion au sujet des rafles que subissent quotidiennement les sans-papiers et peser sur le débat politique.

La question de l'immigration n'est traitée que de manière sécuritaire, au détriment des droits fondamentaux.

Nous exigeons la régularisation de tous les sans-papiers.

Les promesses électorales ne suffisent pas. Il faut créer et maintenir un rapport de forces. Car, derrière les débats électoraux, les rafles continuent.

C'est maintenant qu'il faut agir pour stopper ces rafles qui n'épargnent pas les familles, qui se trouvent déchirées, brisées, séparées de leurs enfants à cause d'une politique démagogique à des fins électoralistes.

Ces rafles s'opèrent même lors de la distribution alimentaire des Restos du cœur.

Nous sommes à la Bourse du travail, nous sommes des travailleurs, nous sommes donc chez nous à la Bourse du travail.

Les syndicats ouvriers sont nos alliés, nos soutiens naturels, nous sommes sûrs que notre présence ici permettra de tisser des liens, de renforcer la solidarité. Par un lien de luttes et d'échange, cette salle historique retrouve sa vocation d'origine.

Dans le cadre de sa lutte contre les rafles et la régularisation de tous les sans-papiers, le 9° Collectif organise une conférence de presse à la Bourse du travail jeudi 22 mars à 11 heures. Les sans-papiers présenteront leur mobilisation contre les rafles.